53e année — Numéro 140 MONTREAL Jeudi, 24 Février 1881 Deux cents le numéro

ABONNEMENTS

VILLE : - - - - - - $6.00 d'avance
CAMPAGNE : - - - - - $5.00 "
ETATS-UNIS : - - - - - $5.00 "

La Minerve

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

ANNONCES

Par ligne, 1ère insertion, - - - 10 cents
" insertion subséquente, - 5 cents
A long terme, conditions spéciales

J. S. HAMILTON & CO

OFFRENT EN VENTE

En Douane et tous droits payés,

DE L'EAU-DE-VIE HENNESSY

Ainsi que du "STAR" et V. O., en quart de barils, demi-barils et en caisse.

DE L'EAU-DE-VIE DE MATIGNON & Cie en quart de barils et demi-barils, provenant des vendanges de 1869, 1870, 1875 et 78 ; aussi des caisses de bouteilles d'une pointe, de bouteilles ordinaires et demi-bouteilles ****** et très vieux [V. O.]

VIN ROUGE DE GRAHAM, en pipes, en barriques, et quart de tonneau, de différentes manufactures, pour clore la vente d'une consignation reçue par les vapeurs "Waldensian," "Manitoban" et "Canadian."

GENIEVRE (GIN) DE BOLL & DUNLOP, en tonneaux, en quarts de tonneaux, en boîtes rouges et vertes.

WHISKEY de RAMSAY, en quarts de tonneaux, demi-barils et en caisses.

EAU DE GENIEVRE "OLD TOM" en demi-barils et en boîtes.

VIN DE CHAMPAGNE DE AYALA & Cie de qualité supérieure, en bouteilles d'une pointe et en caisses à l'épreuve de l'eau

VIN DE L'ILE PELÉE en barils et en caisses.

VIN DE CHAMPAGNE de W. H. MILLS, en caisses, en bouteilles d'une chopine et d'une pinte.

VIN BLANC de GONZALEZ, BYAS & Cie en quarts de tonneaux et de différentes manufactures.

J. S. HAMILTON & Co

38 et 40, rue Saint-Sacrement, Montréal

A. Giberton & Cie

8, RUE DeBRESOLES & 7, LeROYER

Importateurs et Commissionnaires,

Agents de Produits Européens

En gros seulement.

En Stock :	En Stock :
Vins de Bordeaux.	Glaces et miroirs.
Bourgogne.	Cuirs et Peaux.
Champagne	Toiles à bluteaux.
Sauternes.	
Sicile.	Echantillons de :
Madère.	
Xeres.	Papiers.
Eau-de-Vie.	Plumes.
Genièvre.	Moulins.
Chartreuse.	Scies à Ruban.
Bénédictine.	Armes de chasse.
Liqueurs et Conserves alimentaires de toutes sortes.	Cristalleries. Porcelaines. Etc., Etc.

1er Octobre 1880.

MIEL ! MIEL !

NEUF MILLE LIVRES

— DE —

Miel Extrait du Trèfle Blanc

A VENDRE

En seaux de 60 livres et en bonbonne de 100, 200, 300 et 600 livres.

Wm. ELLIOT,

Coin des Rues Saint Laurent et Sainte Catherine

29 Décembre. 91—1

PRINCESS BAKING POWDER

Ayant toute la pureté et tout le poids voulus. C'est sans contredit la plus économique, attendu que sa force est double de toutes les autres poudres falsifiées pour la plupart.

Patronisée par S. A. R. la Princesse Louise et recommandée par les premiers chimistes du pays.

En vente chez les principaux épiciers.

Pour la vente en gros — Tees, Costigan & Wilson, et Wm. Johnson & Cie, Montréal. Manufacturée seulement par

W. Lunan & Fils,

130 SOREL, Qué.

Farine préparée pour les Patisseries.

Cette Farine a reçu la récompense d'UNE MEDAILLE D'HONNEUR à la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de BRODIE & HARVIE.

Demandez-en et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

Brodie & Harvie

Coin de Rues Craig et Bleury

9 Janvier 1881. 101 n

F. C. SILCOCK

MARCHAND A COMMISSION

DE

Beurre, Fromage, etc

100, RUE DES ENFANTS-TROUVES

MONTREAL

Fait une spécialité du commerce de beurre et des comptoir de l'Est.

Ce solicite une commande.

9 sept.—

A. G. PARKINS & Cie

Marchands de produits à commission et trafiquants de provisions en général,

7, rue Saint-Pierre, 7

On demande des consignations et des commandes.

Rapports hebdomadaires du marché fournis sur demande.

14 sept.—

Aux Epiciers

Le magasin de Papier à enveloppes, Ficelle, Sacs en papier, etc., a été transporté aux Nos

293 et 295, rue Saint Paul

Jas MACKINNON

1 fév.—1m 120

A VENDRE

GUANO ARTIFICIEL

Manufacturé sous le brevet d'invention de M. J. B. Rouillard. Pour informations, s'adresser au bureau de l'"European and American Investment Company," No 224, rue Notre-Dame, Montréal. 104ds

LES MESSIEURS

Qui ont à faire quelques commandes chez les marchands-tailleurs sont priés de vouloir bien lire les nombreuses recommandations insérées dans les journaux au sujet de l'assortiment complet de TWEEDS ANGLAIS et ECOSSAIS de

RAFTER & Cie

Pour habillements, concernant aussi leur manière de tailler et garnir les habillements.

M. RAFTER,

305, rue Notre-Dame

Fait aussi une spécialité de couper et de garnir les vêtements d'enfants et d'adolescents.

Habits faits à ordre et sous le plus court délai, chez

RAFTER & Cie,

305, rue Notre-Dame

On a retenu les services d'un coupeur américain de première classe.

28 oct. 43—

PRESENTS UTILES

Nous ne connaissons rien de plus approprié pour **Présents de Noel et du Jour de l'An** qu'un pardessus de bon usage, bien fait, un habillement d'hiver, ou de nos habillements d'enfants, faits avec de bonnes marchandises d'hiver. Nous avons un assortiment splendide et nous pouvons garantir la coupe et le fini de nos ouvrages. Nous vendons maintenant ces marchandises à très bas prix, de sorte que ceux qui désirent faire des présents de nos habillements de choix trouveront nos prix très réduits.

Pardessus ! Pardessus !

Nous avons des lignes spéciales, comprenant des pardessus en serge bleue noire et en beaver brun et olive, les plus beaux qui se puissent voir et à des prix tellement bas que les acheteurs se demandent sérieusement l'on peut confectionner de si bons articles à aussi bas prix.

Habillements, Habillements

Notre assortiment d'habillements d'hiver est très complet. Tous les jolis patrons de marchandises joints à une coupe et à un fini supérieurs, et les prix tellement minimes qu'ils sont à la portée de tous.

Habillements pour Enfants ! — Les petits garçons s'attendent à recevoir un présent à Noël, et règle générale, ils l'apprécient plus à cette saison de l'année qu'en tout autre temps. C'est pourquoi nous recommandons nos riches nouveautés pour petits garçons. Ces lignes sont très jolies et élégante et très bons et le prix est à la portée de tous.

J. G. KENNEDY & Cie

31 et 33, rue Saint Laurent

GRANDE VENTE DE

FOURRURES

Provenant toutes de cette saison. Durant le mois de Janvier nous disposerons de notre assortiment de fourrures pour faire place à nos marchandises du printemps. Bien que ce qu'il y a actuellement dans notre magasin ne sera conservé jusqu'à la saison prochaine. Notre fonds de commerce est toujours nouveau. Nos marchandises sont de premier choix, tant des derniers goûts et se vendent toujours comptant à des prix très bas. Cette grande vente se fait *bond fide*, comme on peut s'en assurer par l'examen des articles et de leurs prix respectifs.

R. W. COWAN & Co

Coin des rues Notre-Dame et Saint Pierre

JE DONNE AVIS AUX DAMES ET DEMOISELLES que je puis exécuter à bref délai n'importe quel **costume de bal ou de soirée.** Patrons nouveaux venant chaque semaine de Paris. Une visite est respectueusement sollicitée.

A. SARRE, Modiste Française,

1184, rue Sainte Catherine,

en face de l'Asile Nazareth.

N. B.—Tous costumes de deuil faits dans les 24 heures s'il y a absolue nécessité. 107

Servez-vous du Fil de Clappertot.

Chez H. J. Shaw & Cie vous pouvez acheter des armoire de chambre à coucher en noyer noir solide pour $10, $15, $20, $30 jusqu'à $75 ; bon bureaux ordinaires en noyer avec bordure en noyer noir [6 morceaux] pour $21, $25, $35, $45 jusqu'à $125. Ameublements de salon en noyer noir avec couverture en crin [7 morceaux] pour $45, $50, $55, $60, $65 et $70 ; en reps pour $60, $65, $70, $75, $80, $85 jusqu'à $100 ; en damas pour $65, $70, $80, $90 jusqu'à $150 ; en damas avec bordures et couvertures en soie cordée pour $125 jusqu'à $200. Tables de salle à manger pour $8, $10, $12, $15, $18, $20, $25, $30, $35, $40, $45, $50, $60, $70, $80, $90, $100 jusqu'à $200. Tables de salle à manger, avec pieds en noyer noir, pour

LA MINERVE

Jeudi, 24 Février 1881

LE DEGREVEMENT

Sir Leonard Tilley a annoncé formellement, dans son discours du budget, que le ministère allait proposer de commencer le dégrèvement dès cette année, sans plus tarder.

Cette nouvelle est tout un événement. Que l'on en soit si tôt arrivé à ce point culminant de la politique nouvelle, c'est le signe le plus manifeste du succès de cette politique.

En moins de deux ans, la protection a si bien fait que les surplus ont remplacé les déficits dans les finances de l'Etat, et que les exportations, pour la première fois, ont excédé les importations. Le dernier déficit de sir Richard Cartwright, en 1878, était de trois millions; le premier surplus de sir Leonard Tilley, en 1881, est d'environ deux millions. Dans le même temps les importations ont diminué de douze millions et les exportations augmenté de quinze millions.

En face de cette renaissance merveilleuse, le gouvernement s'est cru justifiable de songer au dégrèvement douanier. Mais, en ce faisant, on ne s'éloignera pas de l'idée protectionniste. On la poursuivra davantage, au contraire.

On commencera par dégrèver les articles importés qui ne sont imposés que pour les seules fins du revenu, telles que les matières premières. Au fond ce sera étendre la protection au lieu de la restreindre, puisque ce sera faciliter l'œuvre des industriels.

Par contre, ou plutôt dans le même ordre d'idées, on élèvera les droits sur certains autres articles que le pays produit mais dont l'importation n'a pas été assez empêchée par le tarif actuel. On se privera ainsi d'une source de revenu, mais on est en position de le faire, et l'industrie en profitera.

Le public a, dans ce double mouvement, la preuve que le gouvernement est aussi sincèrement que jamais attaché au programme arboré et accepté lors des élections de 1878 et qui a été marqué depuis par un succès si complet.

NOS HOMMES PUBLICS

Nous traduisons ci-joint un remarquable article de la *Shareholder and Insurance Gazette* sur nos hommes publics. Cette appréciation de la feuille financière a une importance particulière.

Les derniers événements de notre scène politique ont mis encore davantage en relief les qualités d'hommes d'état de nos gouvernants, qui ont eu l'occasion de montrer qu'ils savaient être toujours à la hauteur des plus grandes circonstances.

On a continué de dire que c'est le théâtre qui fait l'artiste. Il serait plus juste de dire que c'est le théâtre qui fait le renom de l'artiste. Car l'artiste de génie est le même, en réalité, sur la scène de second ordre que sur la scène de premier ordre.

De même pour les politiques. Nul doute, par exemple, que les hommes qui viennent de si bien établir la politique du Pacifique, après celle de la protection, et après celle de la confédération en Canada, n'eussent été à la hauteur des tâches les plus importantes sur des théâtres plus grands.

Le journal anglais que nous allons citer mentionne en particulier sir John, sir Charles Tupper, l'honorable M. Langevin, sir Leonard Tilley, etc., qui, dit-il, ont mis notre chambre des communes sur un pied d'égalité avec les premiers corps parlementaires du monde. Voici, au reste, un extrait de son article :

LE SYNDICAT.

Le syndicat est maintenant un fait accompli. La lutte s'est faite sous un feu roulant de discussions, d'amendements et de divisions ; il était une heure avancée de la nuit quand la bataille a été gagnée. Il n'est que juste de constater que l'opposition n'a consenti à se rendre que lorsqu'il lui a été impossible de résister plus longtemps. C'est un exemple de plus de cette loi de la nature qui veut que le plus faible cède, car le gouvernement en combinant le "droit et la force" n'avait qu'à maintenir l'unité dans son projet pour en arriver certainement au résultat connu. Les félicitations du pays tout entier sont acquises à ceux qui ont préparé cette entreprise pour la manière habile avec laquelle ils lui ont donné un corps et l'ont exposée à la chambre. Un témoignage semblable doit être décerné à ceux qui ont appuyé le projet de loi, notamment à ceux qui siégent au premier rang des banquettes ministérielles et qui ont si patriotiquement proclamé l'entreprise la clef de voûte de la confédération. Parmi ceux qui ont pris une grande part au débat et l'ont empêché d'être jeté hors de la voie par les agitateurs de l'opposition, on doit mentionner le ministre des chemins de fer, le ministre des travaux publics, le premier ministre en lui, qui sont être, comme toujours, infatigable dans son zèle, irrésistible dans son argumentation, spirituel dans ses réponses ; bref, toujours prêt. Ils ont droit d'être fiers, eux et plusieurs autres députés, d'avoir contribué à la réalisation du projet de faire construire le chemin de fer du Pacifique par un syndicat. Dans la certitude où nous sommes, que leurs efforts et leurs votes ont été ratifiés par leurs commettants respectifs, nous félicitons la grande majorité de la population de n'avoir pas été indifférente à ses besoins et à l'intérêt du pays. Elle a secoué la léthargie due à la dépression commerciale, pour entrer dans une voie de progrès.

L'idée ainsi exprimée par notre confrère pourrait prêter à de longs développements.

Il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi pour reconnaître les conséquences incalculables que peut avoir sur la destinée d'un peuple le choix de bons gouvernants, de grands hommes d'état, qui prêtent le service de leurs talents à la nation tandis que d'autres les consacrent à leur seule fortune personnelle.

Un trait suffira, qui est présent à l'esprit de tous. En 1878, les hommes du gouvernement Mackenzie se déclaraient impuissants à arrêter le pays sur le chemin des déficits financiers et de la ruine commerciale. Il a suffi de deux années d'administration habile et sage pour remplacer les déficits par des surplus et faire pencher la balance du commerce de notre côté, c'est-à-dire pour changer entièrement la face des choses. C'est un revirement qui s'évalue par quatre ou cinq millions pour le trésor, et par une trentaine de millions — comme le montre le dernier rapport officiel — pour le commerce général du pays.

Cela suffit pour montrer l'importance du choix des hommes et quelle fortune c'est pour une nation d'avoir à sa tête de véritables politiques.

LA NAVIGATION DES LACS.

L'automne dernier, tout le public a été surpris et effroyablement étonné des désastres maritimes dont nos grands lacs ont été le théâtre. Les pertes se comptaient par plusieurs douzaines de bâtiments, et plusieurs ont entraîné avec eux tout leur équipage.

Tâcher de prévenir le retour de pareilles calamités, ce n'est pas seulement une question d'intérêt commercial, c'est une question d'humanité.

Les côtes canadiennes, principalement sur les lacs Huron et Supérieur, sont d'un abord très dangereux, et la source de fréquents naufrages ; et les pauvres marins, même s'ils réussissent à prendre terre, se trouvent dans une contrée inhabitée, où la misère, les fatigues, la faim, sont substituées, comme œuvre de mort, au traître élément liquide.

On se rappelle la perte du *Wabuno*, un steamer qui faisait un service régulier entre Collingwood et le lac Supérieur. Un jour il disparut. Ce ne fut que plusieurs mois après que les ruines en furent accidentellement trouvées sur la côte. Le naufrage avait été complet : ni un passager, ni un homme de l'équipage n'est revenu pour raconter les horribles souffrances de ces malheureux qui, du moment que leur perte a été décidée, ont vu arriver une mort certaine ; ils avaient même, dès le premier instant, perdu tout espoir de salut.

Le navire à vapeur *Zealand*, chargé de blé, à destination de Montréal, est péri de la même manière, durant les tempêtes de l'automne dernier, sans qu'on ait seulement retrouvé une épave. On a quelques vagues témoignages de quelques voyageurs de la côte pour indiquer l'endroit où—peut-être—ses seize homme d'équipage ont vu leur dernier soleil.

Il est vrai qu'on a mis sur la côte et sur les îles autant de phares que possible, mais ce n'est pas encore suffisant, comme l'a prouvé le procès récent qui vient d'avoir lieu à Toronto, précisément au sujet du *Wabuno*. La femme d'un passager noyé a réclamé de la compagnie des dommages pour la perte pécuniaire qu'elle avait subie.

Pendant une dizaine de jours les témoignages les plus contradictoires ont été entendus, et finalement les jurés n'ont pu s'accorder sur un verdict. Par conséquent, c'est à recommencer.

Le gouvernement a des inspecteurs de machines à vapeur, et pour les navires océaniques des règlements spéciaux ont été établis, à l'instar des navires anglais, sur le chargement et la manière de le placer. Mais ces règlements ne s'appliquent pas aux vaisseaux qui naviguent sur nos mers intérieures. Les journaux ont mentionné, parfois, des imprudences inouïes, commises sous ce rapport.

Soit par bravade, soit pour augmenter ses bénéfices, il arrivera toujours qu'un navire sera chargé outre mesure, si des officiers possédant l'autorité suffisante ne mettent un terme à son imprudence, et ce qu'on exige pour les navires océaniques, on devrait le demander, autant que les circonstances le permettent, des navires qui voyagent sur les lacs.

Le système des signaux d'alarme devrait s'étendre aussi loin que possible vers l'ouest ; il serait d'une utilité d'autant plus grande que les distances d'un port à un autre étant peu considérables, un avertissement de vingt quatre heures pourrait prévenir presque tous les accidents.

On devrait aussi établir quelques stations de sauvetage ; nous devrions suivre en cela l'exemple de nos voisins.

Ils n'ont pas moins de trente-quatre postes de ce genre sur les lacs. Depuis leur établissement, on a compté qu'il y avait eu 1,097 sinistres, représentant une valeur de $20,457,735, dont on a sauvé pour $12,130,215. Ces navires transportaient 10,381 personnes, dont 371 ont péri.

Ces chiffres démontrent assez combien il serait important d'avoir des stations analogues sur la côte canadienne, et quels services elles pourraient rendre.

On insiste beaucoup sur la nécessité de ne confier les navires qu'à des hommes possédant un certificat de suffisante capacité, et pour que chaque vaisseau soit muni d'engins et d'embarcations de sauvetage de qualité et en quantité approuvées par qui de droit.

Jusqu'à présent, les accidents étaient assez rares, et l'opinion publique n'en ressentait qu'une émotion passagère ; mais les désastres de l'année dernière, où sur le lac Huron seulement, sont péris cinq navires, entraînant la mort de quarante-huit personnes, ont mis en relief les lacunes de notre législation à ce sujet.

C'est aux hommes spéciaux et particulièrement intéressés d'indiquer les détails des mesures à prendre et d'en presser l'exécution.

ECHOS DU JOUR

Une dépêche reçue d'Halifax annonce que sir Patrick Macdougall, lady Macdougall et leur suite sont partis pour Ottawa hier.

—

Toronto se propose d'avoir un chemin de fer aérien, ainsi qu'une double voie sur le plus modeste pavé. Toronto ne manquera pas de moyens de locomotion.

—

Si l'on en croit les dépêches reçues de Rome Sa Sainteté Léon XIII aurait manifesté l'intention d'accorder un jubilé extraordinaire pour demander à Dieu des temps plus favorables pour l'Eglise.

—

On vient d'entreprendre, en Floride, le drainage du lac Okeechobee ; on pense que l'opération donnera à l'agriculture 12,000,000 d'acres, ou 18,750 milles de superficie, et d'une fertilité sans pareille. On ne mentionne aucune opération analogue, dans les temps modernes.

—

Il semblerait, d'après un incident de l'une des dernières séances de la chambre, que la délimitation des frontières d'Ontario n'aura pas lieu à présent. Le ministre de la justice a soumis un bill pour maintenir en vigueur pendant un an encore la loi de la dernière session—prenant fin cette année—et qui pourvoyait à l'administration de la justice dans la région en litige, entre Ontario et Manitoba.

—

Les rapports officiels publiés à Berlin sur l'émigration allemande nous apprennent qu'elle a atteint, durant les derniers six mois, le chiffre de 50,442, et encore ces chiffres ne sont pris que des ports de Brême, Stettin, Hambourg et Anvers. L'émigration avait été de 16,099 en 1879, de 13,844 en 1878 et de 12,021 en 1877. Il n'est pas étonnant que cette augmentation extraordinaire donne des inquiétudes aux hommes d'Etat.

—

Sir Leonard Tilley a déclaré l'autre jour, en réponse à une interpellation de M. Blake, que le syndicat n'avait pas demandé la modification du système des concessions gratuites sur les lots alternatifs du gouvernement. Il est à présumer, cependant, que le gouvernement trouvera bientôt qu'il est de son intérêt de profiter du voisinage des terres du syndicat pour vendre les siennes au lieu de les donner, dans cette partie du moins des terres publiques. Il a aussi en mains, par cela même, le moyen de contrôler la vente des terres du syndicat, et de les empêcher par la concurrence d'atteindre des prix excessifs, s'il considère la chose comme préjudiciable à l'œuvre de la colonisation.

—

A sa dernière séance le Conseil de Ville de Toronto a adopté la résolution suivante :

Considérant que c'est l'intention de la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec de ne pas continuer sa voie ferrée jusque dans Toronto, du côté de l'Esplanade, mais de la relier à celle qui existe déjà au nord de cette ville ;

Considérant de plus qu'une telle mesure aurait pour effet de faire de Toronto une simple station d'arrêt sur une voie ferrée continue reliant Ottawa à l'Ouest, ce qui serait préjudiciable aux intérêts de Toronto ;

Qu'il soit résolu que les représentants de cette ville à la Chambre des Communes s'opposent à l'adoption du projet de loi accordant une charte à la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

—

Le *Globe* publie la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Wurtele :

Au directeur du "Globe",

Monsieur,

On vient d'attirer mon attention sur un article de votre correspondant montréalais publié dans votre journal, le 17 courant, au sujet du Crédit Foncier Franco-Canadien. Je prends la liberté de rectifier certaines informations que contient cet article vû qu'elles sont inexactes.

1o. La compagnie ne s'est jamais engagée à prêter de l'argent à 5 pour cent ; elle a promis que ses taux d'intérêt seraient aussi peu élevés que les circonstances le permettraient. A l'heure qu'il est plusieurs prêts ont été faits à six pour cent.

2o. Le capital entier de la compagnie a été souscrit et le versement de 25 p. c. qui a été demandé aux actionnaires, est en grande partie payé, et se trouve à la disposition du bureau de direction au Canada.

3o. La compagnie continuera ses opérations, que MM. Reinach et Cie obtiennent une charte ou non.

Votre, etc,

J. WURTELE,
Directeur-Gérant.

P. S. Le jour où vous publiiez l'article de votre correspondant, loin d'abandonner leur projet, les promoteurs de l'Union Sucrière du Canada télégraphiaient à leur agent de pousser activement les travaux de construction de la rafinerie de sucre de betterave à Berthier.

NOUVELLES DE LA CAPITALE

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE PAR TÉLÉGRAPHE)

Ottawa, 23.

M. Ald. Ouimet, a de nouveau, cette année, présenté un bill de rappel de la loi abolissant le double mandat. Comme autrefois, il voudrait que les membres des Législatures Provinciales et les Conseillers Législatifs fussent éligibles au Parlement Fédéral.

M. Gault a obtenu aujourd'hui une réponse à sa question des droits que devait payer la cargaison de blé du SS. *Boyne*. Il en a été payé pour $5,478 au taux de 15 centins par minot pour le blé, et 6½ centins, pour le maïs. Seulement il y aura remise de ces droits pour autant de minots qui resteront à bord.

Le renvoi d'office de M. le Dr Duchesneau, comme préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, a donné lieu à une vive discussion au cours de laquelle, l'on a débattu la question du bon ou mauvais effet du changement apporté en 1875 par le ministère Mackenzie, en transférant la surintendance des Pénitenciers, du bureau des commissaires, au contrôle direct du département de la justice ; puis, la convenance ou l'inconvenance de cette destitution.

Quant au premier point, l'opinion de la majorité paraissait être en faveur d'une responsabilité ministérielle directe ; au lieu d'un transfert du contrôle à des personnes non directement soumises à l'action du Parlement.

Pour ce qui touche l'autre question, M. Duchesneau a trouvé, dans l'honorable M. Masson, un défenseur aussi chaud que sympathique ; tandis que M. Ouimet affirmait, qu'à sa connaissance personnelle, les accusations portées contre le préfet non-seulement justifiaient, mais encore requéraient sa destitution.

Sur ce, l'honorable ministre de la justice observa, qu'à la suite de l'enquête officielle, qui a eu lieu, le gouvernement n'avait d'autre alternative que la destitution.

Finalement, M. Huntington pria la Chambre de suspendre son jugement jusqu'après la production des papiers concernant l'affaire ; seulement, lui-même n'a pu trouver dans son propre jugement, d'autre justification de cette destitution, qu'en insinuant qu'il fallait l'attribuer à une vengeance politique.

—M. Rochester présenta une motion à l'effet de nommer un comité sanitaire, mais la retira ensuite après la déclaration à lui faite que le gouvernement se propose de demander qu'une certaine somme soit votée pour améliorer le système de ventilation de la chambre.

—Une question sur laquelle on s'attendait à une discussion intéressante, mais qui ne s'est pas présentée, est celle des cadets de l'école militaire de Kingston. Il s'agit de savoir à quoi le gouvernement va les utiliser. M. Blake se contenta de demander la production des documents se rattachant à cette institution.

Les efforts de M Bergin à l'effet d'améliorer la position de la classe ouvrière et de diminuer le nombre des heures de travail dans les manufactures paraissent devoir être couronnés de succès. Le gouvernement a promis de donner au sujet toute la considération nécessaire. Une enquête sera même probablement permise à cette fin, pour obtenir toutes les informations désirables à la rédaction du projet de loi. En conséquence le Dr. Bergin retire son bill.

La tentative de Sir Richard Cartwright de pourvoir plus efficacement à l'indépendance du parlement et pour "empêcher toute corruption" a été accueillie par la chambre, comme une insulte à son adresse. Son insinuation, que tous les administrateurs des chemins de fer américains et leurs législateurs ne sont que des corrupteurs, et que les canadiens de la même classe, ne tarderaient pas à marcher sur leurs traces, si l'occasion leur en était donnée, a été accueillie avec pitié. Aussi, M. Plumb ne lui a pas marchandé la réplique et a invité toute l'opposition à s'appliquer le proverbe : "médecin guéris-toi toi même" avant de vouloir régenter la majorité sur cette délicate question de l'indépendance des membres.

M. Huntington, comme s'il eût ressenti une allusion personnelle dans les paroles de M. Plumb, lui répondit, au nom de l'opposition, et insista sur la grande nécessité de l'adoption d'une semblable mesure.

Après une discussion animée entre MM. Anglin, Boultbee et Guthrie, sur motion de l'hon. M. Langevin, le projet de loi a été renvoyé à six mois, sur une division de 91 contre 31 votes.

Au nombre des avis de motion, il s'en trouve plusieurs d'un intérêt spécial. Ainsi M. Gault entend revenir sur la question du *SS. Boyne*, en demandant au gouvernement, s'il entend remettre les droits payés sur les grains du chargement de ce navire. M. Beauchesne s'enquerra si le gouvernement entend prendre connaissance du fait que des deux juges nommés pour le district de Gaspé, l'un réside à Montréal, et un autre à Québec, et si cet état de chose doit se continuer ainsi ; M. Grandbois, si le gouvernement va prendre des mesures, pour faire cesser l'existence de certaines compagnies d'assurances mutuelles de vie et contre le feu, qui s'intitulent "Compagnies d'assurance mutuelle pour le comté," et qui opèrent sans existence légale et dans le but de frauder leurs dupes ; enfin, le représentant conv sous le nom de "Sam," M. Macdonell, d'Inverness, affirme que si les sessions sont si longues et si dispendieuses, c'est que chaque membre de la chambre se laisse tenter par le désir de voir ses discours reproduits dans le *Hansard* et pour couper court à cette prolixité, il proposeau que cette publication soit abolie.

NOTRE SYSTEME JUDICIAIRE

Montréal, 21 février 1881.

M. le Directeur,

M. Rouleau, magistrat de district, a publié sous ce titre, dans les numéros de votre journal du 17 et 18 février courant, une lettre qui contient d'excellentes suggestions et que je ne voudrais certes pas entreprendre de critiquer. Cependant, comme certaines appréciations de votre honorable correspondant sont basées sur des chiffres qu'il prétend avoir puisés à une source officielle et qu'au moyen de ces chiffres il tente d'établir, contrairement aux statistiques compilées par M. Pagnuelo que les juges des districts ruraux ont, dès aujourd'hui, presqu'autant d'ouvrage à faire que ceux de Montréal, et que lorsque nous aurons un septième juge à Montréal la répartition des affaires contestées sera tout à fait égale entre les juges de Montréal et ceux des autres districts, il m'a paru utile de contrôler ses assertions.

Voici les chiffres de M. Rouleau et les commentaires qu'il en déduit :

Causes contestées de $100 et au dessus : *Gaz. Off.* février 1880 :

Montréal	3734
Québec	1089
Districts ruraux	7783

Il y a 15 juges pour les districts ruraux ; or, 7783 causes donnent en moyenne à chaque juge 519 causes à étudier par année, soit près de deux causes par jour. Pour Montréal, il y a 6 juges qui ont 3734 causes à décider : c'est par conséquent une moyenne de 627 causes par année pour chaque juge. Il y a donc une différence de 108 causes de plus, pour chaque juge de Montréal ; mais il faut remarquer que les juges des districts ruraux ont le désavantage du déplacement pour aller tenir leurs Cours de Circuit. Or, puisqu'on se plaint que les juges à Montréal sont surchargés d'ouvrage, je voudrais bien savoir, combien lui faudrait-il encore de causes, pour qu'un juge, dans un district rural, fût aussi lui surchargé d'ouvrage ? Evidemment, le mal n'est pas de ce que les juges des districts ruraux n'ont pas assez d'occupation, car à mon sens, ils en ont assez et quelquefois trop. Un juge n'est pas une machine à juger ; il a besoin de beaucoup de temps pour se livrer à l'étude ; il a aussi besoin de repos. C'est bien facile de rendre des jugements ; mais c'est très difficile de rendre un *bon jugement*. D'après la nouvelle loi provinciale, un juge additionnel va être donné à Montréal : avec ce nouveau juge, Montréal se trouvera absolument sur le même pied que les districts ruraux, c'est-à-dire, que chaque juge à Montréal aura en moyenne 533 causes à juger, tandis que chaque juge à la campagne aura environ 519 causes à juger avec le désavantage de déplacement."

J'avoue que j'ai été surpris du résultat auquel arrivait votre correspondant, et ayant consulté, à Montowa, la *Gazette Officielle* du 23 février 1880, il m'a été impossible d'arriver aux mêmes conclusions que M. Rouleau.

Il est vrai, comme il le dit, qu'à Montréal et à Québec, les causes de $100 à $200 sont de la juridiction de la Cour Supérieure, mais qu'on les ajoute aux causes de la cour supérieure ou à celles de la cour de circuit, celà me paraît fort indifférent, car pour arriver à la somme d'ouvrage imposée à chaque juge, il faut toujours compter ces causes dans le chiffre total à répartir ; et surtout, pour se renseigner complètement, il ne faut pas négliger les causes de la cour supérieure qui ne sont ni les moins importantes, ni celles qui imposent le moins de travail.

Voici donc le résultat auquel j'arrive en consultant les statistiques de la *Gazette Officielle* de février 1880, et je me contente de le mettre en regard des chiffres de votre correspondant.

COUR DE CIRCUIT.

Causes contestées—appelables et non-appelables :

En 1879—Dans toute la Province		7156
A Montréal	2497	
A Québec	1424	
		3921
Laissant pour les autres districts		3235

C'est à dire que sur le total Montréal prend environ un tiers et Québec environ un cinquième.

COUR SUPERIEURE

Causes contestées

En 1879, Dans toute la Province		2129
A Montréal	1237	
A Québec	265	
		1502
Autres districts		627

C. à. d. Montréal près des $\frac{2}{3}$
Québec un peu plus de $\frac{1}{8}$
Autres districts un peu plus de $\frac{1}{4}$

Si je répartis maintenant le nombre des causes de Montréal, entre 6 juges de ce district, le nombre des causes de Québec entre les 4 juges de ce district, et enfin le nombre des causes des autres districts entre les 16 juges de ces districts, j'arrive aux chiffres suivants :

	Cour de circuit	Cour supérieure	Total
A Montréal, chaque juge	416	206	622
A Québec, chaque juge	356	66	422
Autres districts, chaque juge	202	39	241

On voit de suite que la répartition n'est pas tout à fait aussi près d'être égale, que M. Rouleau veut bien le dire.

Veuillez me croire,
M. le Rédacteur,
Votre très humble serviteur,

X.

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR DE CIRCUIT, MONTREAL.

Coram—Papineau, J.

No. 4193—La compagnie d'Assurance des Cultivateurs, demanderesse, vs. Virginie Beaulieu, défenderesse.

Jugé : Que dans les causes au-dessous de $60, tout plaidoyer au mérite produit à la suite d'une exception préliminaire, doit être reçu gratuitement par le greffier, lorsque l'honoraire établi par le tarif, pour la contestation des actions de la classe en question, a été payé sur l'exception préliminaire.

L'action en cette cause fut instituée pour la somme de $17.

En réponse à cette action, la défenderesse produisit une exception dilatoire, sur laquelle avait été payé au greffier, conformément au tarif, un honoraire de 30 centins.

La Cour disposa de cette exception, après quoi la défenderesse produisit un plaidoyer au mérite, que le greffier reçut et parapha sans exiger un nouvel honoraire.

La demanderesse prétendant que ce plaidoyer avait été produit illégalement, en demanda le rejet par la motion suivante :

"Motion de la demanderesse pour "que le plaidoyer au mérite de la dé- "fenderesse soit déclaré nul, de nul "effet et comme non avenu parce qu'il "a été produit illégalement, n'a ja- "mais été, et n'est pas revêtu des tim- "bres requis par la loi, et qu'icelui "soit en conséquence rejeté du dossier, "avec dépens."

J. G. D'Amour, de la part de la défenderesse, lors de l'audition sur cette motion, prétendit qu'en pareil cas aucun honoraire nouveau n'était imposé par le tarif et que l'usage avait toujours été de ne payer qu'un seul et même honoraire sur la contestation des actions en question ; qu'il importait peu que cette contestation fût faite au moyen d'exceptions préliminaires ou de plaidoyers au mérite ou même des deux à la fois : rien n'empêchant que dans ces petites causes, et à raison de leur minime importance, tous ces moyens de contestation ne fussent produits en même temps, pour un seul et même honoraire. Et à l'appui de ces assertions, il cita l'article 1097 du C. P. C. ainsi que le tarif relatif au greffier de la Cour de Circuit, No. 84 et la cause de Thibault vs. Coderre, rapportée au 15 L. C. J. 330. Il invoqua aussi la pratique constamment suivie à Québec, de n'exiger qu'un seul honoraire en pareil cas.

Et après mûr examen, la Cour se prononça en faveur de la défenderesse et exprima le désir de voir régner à l'avenir une uniformité parfaite dans les questions de ce genre ; et adoptant les vues exprimées par le tribunal dans la cause de Thibault vs. Coderre, plus haut citée, elle rejeta la motion de la demanderesse, avec dépens.

N. Durand, pour la demanderesse.
J. G. D'Amour, pour la défenderesse.

Nouvelles de Manitoba

(*Métis* du 17 février.)

La maison Thibaudeau de Montréal fait construire un magasin à Winnipeg.

—La cour du comté de Provencher a siégé mercredi dernier à Saint Norbert.

—Les chemins commencent à être beaux. Ce n'est pas la neige qui manque.

—Les travaux vont reprendre bientôt au nouveau collége de Saint-Boniface.

—On dit que Saint Boniface aura la gare et les usines du chemin de fer du Pacifique.

—M. Fidèle Mondor doit commencer bientôt la construction d'un nouvel hôtel à Saint-Boniface.

—Les commissaires d'école de Lorette-Ouest se proposent de terminer la construction de leur nouvelle maison d'école d'ici à quelques semaines.

—L'honorable M. A. Girard et M. A. C. Larivière, M. P. P., ont été élus directeurs de la Société d'Agriculture Provinciale pour représenter le comté de Selkirk.

—Un nommé Charles Very, français d'origine qui demeurait à Saint-Norbert depuis quelques années a été trouvé pendu dans son étable. Very était marié et père de deux enfants. Depuis quelque temps il avait à souffrir des attaques d'aliénation mentale et c'est dans un de ces moments qu'il s'est donné la mort.

DECES

—En cette ville, le 23 courant, Joseph Edmond Renaud, enfant de Joseph Renaud, commis-marchand.
Les funérailles auront lieu à 4 heures de l'après-midi.
Le convoi funèbre partira de la résidence de son père, Côte des Neiges.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—En cette ville, le 24 février courant, à l'âge de 1 an et 18 jours, Joseph Adalbert Donval, hôtelier.
Les funérailles auront lieu le 24 courant, à 9 heures A. M.
Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 134, rue Saint Joseph, pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

—En cette, le 23 février courant, Adèle Goudreau, veuve de feu Charles Dubeau.
Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 131, rue Plessis, vendredi, le 25 courant, à 7½ heures précises pour se rendre à l'église Sainte Brigitte et de là au lieu de la sépulture.
Parents, amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

—A Sainte-Philomène, le 20 courant, à l'âge de 65 ans, Sieur Pierre Reid.
Il a succombé à une maladie bien cruelle, inflammation des poumons, dans l'espace de quelques jours seulement, malgré les secours assidus d'un médecin dévoué et habile, et malgré les soins empressés d'une nombreuse famille. Il était un de ces hommes au caractère dévoré et sympathique auquel tout le monde s'attache et que tout le monde respecte. Aussi, durant sa courte maladie, et jusqu'au moment de son départ pour la dernière demeure, une foule compacte se pressait autour de lui, remplie de douleur et de recueillement.
Il était le père du Rév. M. Reid, vicaire à Saint-Henri des Tanneries, et beau-frère du Dr E. Laberge, membre du comté de Châteauguay pour la législature provinciale. Il eut dans sa vie une période importante et émouvante, dont il raconta tous les détails avec beaucoup d'intérêt. A l'âge de 18 ans, avec l'ardeur et le dévouement de la jeunesse, il embrassa les opinions politiques du Cardinal et des Duquette, ses voisins de Châteauguay, et arrêté comme patriote, avec un groupe de ses amis, par les sauvages de Caughnawaga, il subit bravement avec eux plusieurs mois de détention. Pendant le trajet à pied, de Lachine à Montréal, tout le monde échelonné sur le passage des malheureux conduits par une escorte de volontaires, regardait avec intérêt ce jeune homme à la figure souriante et qui dépassait de toute la tête et des épaules ses compagnons d'infortune.
Ses funérailles ont eu lieu le 23 courant, en présence d'un grand concours de citoyens des paroisses de Sainte-Philomène, Châteauguay, Sainte Martine et Saint Urbain. Etaient présents : les Révérends MM. J. Duprat, curé de Sainte Philomène ; M. G. Lemire-Marsolais, curé de Saint Urbain ; A. Brault, vicaire de Notre-Dame de Grâces ; H. Brissette, vicaire de Saint-Henri, de Montréal ; O. Dufault, vicaire de Châteauguay ; E. Larose, vicaire de Sainte-Philomène, et ses Reid, vicaire de Saint Henri de Montréal.

ON DEMANDE un forgeron pour l'ouvrage de chevaux, voitures et charrues. S'adresser à EUSÈBE LABELLE, Pont Viau. 138 ns

ASSOCIE DEMANDÉ avec un capital de $1 à $5,000, dans un commerce qui promet d'amener de bons profits. Référer par lettre à l'essence "Commerce," village Richelieu, P. Q. 132m

ON DEMANDE A LOUER un appartement dans un étage supérieur et bien éclairé, avec pouvoir à vapeur pouvant faire fonctionner dix machines à coudre. Possession immédiate. S'adresser à "Stitching Room," bureau de la *Minerve*.

A LOUER
La maison isolée, No 115, rue Cadieux, appartenant autrefois au Capt. Voligny. Ecurie et dépendances de première classe. Loyer modéré. S'adresser à
COURT & McINTOSH,
140 an 21, rue Saint Jean.

MANUFACTURE
Un citoyen, désireux d'établir une féculerie ou une manufacture quelconque, dans le village de Saint-Eustache, et qui ne nécessiterait point un trop fort capital, demande un associé — manufacturier — qui fournirait de bonnes recommandations et la moitié du capital nécessaire pour arriver à une telle fin.
S'adresser au bureau de *La Minerve*.
11 fév.—m 129

A vendre chez MM. Dufresne & Mongenais, rue Notre-Dame, Montréal. 181

SALLE NORDHEIMER
JEUDI, 24 FEVRIER
GRAND CONCERT
[DIRECTION DE M. ERNEST LAVIGNE]
AU BENEFICE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME
SOUS LE PATONAGE DE
Son Ex le Lieutenant-Gouverneur

PROGRAMME

1. Ouverture—Freyschutz ..... Weber
Corps de Musique du 65e Bataillon, (Bande de la Cité)
2. Romance—"J'attends" ....
M. F. Lefebvre.
3. Solo de Cornet, "Alexis," air varié *M. Ernest Lavigne* (Hartmann
4. Romance, "Mia Piccirella" ..... Gomez
Madame Waters
5. Solo de violon "Fantaisie sur Faust, *M. Jehin Prume* (Prume
6. Romance "Si vous étiez" .... E. Lavigne
M. T. Trudel

ADRESSE PAR M. LE DR LAMARCHE

7. Solo de Cythare—"Elégie" .....Wagner
M. Max Eichorn
8. Trio "Charmant ruisseau" Mendelsohn
MM. Trudel, F. Lefebvre et J. E. Varin
9. Et la lampe ne brûlait plus...E. Lavigne
M. le Dr Bidaux
10. Solo de Piccolo—Les Mésanges
Signor Maddeleno (Bousquet
11. Romance—Chantez, riez, dormez (Avec accomp. de flûte obligato) (Gounod
Madame Waters.
12. Solo de violon—Othello ..... Ernst
M. Jehin Prume
13. Quatuor—Les Vignerons. .... Mendelsohn
MM. Finn, Trudel, Lefebvre et Varin
14. Marche Militaire—La sortie.... Brepsant
Corps de Musique du 65e Bataillon

BILLETS ..... 50 cts

On peut se procurer des billets et les sièges peuvent être réservés, sans charge extra, chez M. E. Lavigne, 247, rue Notre-Dame, ou le plan de la salle est déposé. 129

MAIRIE

Le Comité Central de l'Hon. J. L. BEAUDRY est au No 212, rue Notre-Dame, au-dessus des bureaux de la MINERVE, et siégera en permanance jusqu'à l'élection du 1er Mars.

Les comités de l'Hon. J. L. Beaudry siègent tous les soirs au coin des rues Sainte Catherine et Champlain, et au coin des rues Ontario et Visitation.

Le Comité de l'Hon. J. L. Beaudry et de M. Connaughton siège tous les soirs au coin des rues Saint Joseph et McCord, et au No 139, rue Centre.

QUARTIER SAINT LOUIS

Les comités de l'ex-échevin Laberge siegent tous les soirs aux Nos 610, rue Saint Laurent et 870, rue Sainte Catherine, pres de la rue Sainte Elizabeth. 134

Les comités de M. l'Echevin E. Lavigne siegent tous les soirs au No 213, rue des Allemands, près de la rue Mignonne, et au No 519, rue Saint Laurent, près de la rue Courville.

Quartier Centre

Reunion des amis favorables a la candidature de M. Farrell, comme echevin, tous les jours et tous les soirs au No 69, rue Saint Jacques.
23 fév.—c 139

PROCLAMATION
$50 DE RECOMPENSE

Attendu que depuis quelque temps nombre de fausses alarmes d'incendie sont données en cette cité au grand détriment de notre brave brigade du feu, une récompense de cinquante piastres est par la présente offerte à toute personne ou personnes qui, n'étant pas la coupable ou les coupables, donnera ou donneront toutes informations tendant à l'appréhension et conviction du ou des coupables.

SÉVÈRE RIVARD,
Montréal, 23 février 1881. Maire. 140

ABATTOIRS

Avis public est par le présent donné que le Conseil de Ville se propose de passer un règlement pour prohiber les abattoirs privés ou boucheries, en dedans des limites de la cité, à partir du premier jour de mai prochain ou aussitôt qu'un ou des abattoirs publics convenables seront établis dans la dite cité ou dans son voisinage.

(Par ordre),
CHS GLACKMEYER,
Greffier de la cité.
Montréal, 22 février 1881.—139

Vente du poisson frais

Avis public est par le présent donné que par résolution passée par le Conseil de Ville le 21 février courant, les places suivantes, dans les marchés sous-mentionnés, ont été appropriées et désignées pour la vente du poisson frais, conformément au règlement No 127 concernant les marchés, savoir :

Marché Bonsecours :—La halle au poisson étant située au premier, à l'extrémité Est du marché et faisant face à la rue des Commissaires, avec la principale entrée sur la dite rue des Commissaires et une entrée lat

TELEGRAPHIE

PARLEMENT FÉDÉRAL

SENAT

Ottawa, 23.

Le Sénat entre en séance à 3 heures.

Après l'expédition des affaires de routine,

Sir ALEXANDER CAMPBELL déclare, en réponse à l'honorable M. Ryan, que des doubles des spécimens du musée géologique seront laissés à Montréal sous la garde de l'Université McGill.

Le projet de loi pour incorporer la compagnie du cable Européen, Américain et Canadien est lu pour la troisième fois.

Après l'expédition de quelques autres affaires, la séance prend fin à 5.50 p.m.

—o—

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 23.

La séance s'ouvre à 3 heures.

PROJETS DE LOI.

Après l'expédition des affaires de routine,

M. OUIMET présente un projet de loi pour rappeler l'acte qui rend inéligibles à la Chambre des Communes du Canada les membres des législatures provinciales.

INTERPELLATIONS.

M. GAULT demande si le gouvernement a perçu des droits sur la cargaison de grain du "Boyne" et dans ce cas quel a été le montant perçu.

L'hon. M. BOWELL répond qu'il a été perçu sur la cargaison des droits au montant de $5,478.38 de la manière suivante, savoir : $2,058.45 sur 13,723 minots de blé au taux de 15 centins le minot, et $3,419.93 sur 45,559 minots de maïs au taux de 7½ centins par minot. Les droits ont été payés sur toute la cargaison, mais les propriétaires recevront une remise proportionnée à la quantité qu'ils pourront retirer du navire.

M. WELDON demande si c'est l'intention du gouvernement de demander des soumissions pour la ligne de navires à être établie entre Saint-Jean, Halifax et Liverpool et pour la création de laquelle le gouvernement a promis une subvention.

L'hon M. LANGEVIN répond affirmativement.

M. HACKETT demande si c'est l'intention du gouvernement de demander un crédit supplémentaire pour les améliorations au port de Cascumpsi, île du Prince-Edouard.

L'hon M. LANGEVIN répond que la question est à l'étude.

MOTIONS

M. DESJARDINS demande la production des documents, correspondances, etc, concernant l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, depuis le 1er janvier 1880.

Il condamne le changement qui s'est fait en 1875, et par lequel l'administration de ce pénitencier a été transférée au ministère de la justice. Il se plaint aussi de la facilité avec laquelle on donne congé aux officiers de cette institution. Le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, dit-il, a été destitué dernièrement. Si le système actuel continue à prévaloir le nouveau préfet ne gardera peut-être pas plus longtemps sa charge que son prédécesseur. Le gouvernement devrait remédier à cet état de choses.

L'hon M. McDONALD (Pictou) déclare que le gouvernement n'a pas la moindre objection à déposer sur le bureau de la Chambre les documents demandés.

Je me contenterai, dit-il, pour répondre au premier point soulevé par l'honorable député d'Hochelaga, de rappeler que c'est en conformité du rapport d'une commission spéciale que l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul a été transférée au ministère de la justice

Quant au second point, c'est-à-dire pour ce qui a trait à M. Duchesneau, je dois dire que dans le cours de l'été dernier, des accusations sérieuses ont été portées contre le préfet du pénitencier. Ordre a été donné de faire une enquête à ce sujet. Les faits que cette dernière a mis au jour ont décidé le gouvernement, dans l'intérêt de cette institution, de suspendre M. Duchesneau et de confier temporairement la charge qu'il occupait au sous-préfet.

L'hon M. MASSON demande si M. Duchesneau a été destitué parce qu'il administrait mal les affaires du pénitencier ou parce que les accusations d'un caractère personnel portées contre lui auraient été prouvées.

L'hon M. McDONALD (Pictou) dit que le gouvernement a cru devoir sur les témoignages qui lui ont été fournis, destituer M. Duchesneau.

L'hon M. BLAKE regrette qu'on ait cru nécessaire de destituer le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul. C'est moi, dit-il, qui suis responsable de sa nomination, et d'après tous les renseignements que j'ai pu obtenir, je suis convaincu que sous son administration la condition du pénitencier s'est grandement améliorée. Tout en regrettant sa destitution, j'ai lieu d'espérer que les documents demandés prouveront que le gouvernement ne s'est pas rendu coupable d'un coup d'arbitraire.

M. OUIMET soutient que M. Duchesneau ne méritait pas de garder sa charge plus longtemps. A ma connaissance personnelle, dit-il, il s'est rendu coupable de fautes qui justifient sa destitution. Pendant la première enquête faite sur son administration, M. Duchesneau se vantait à qui voulait l'entendre qu'il avait pour lui l'influence d'un ministre puissant et défiait ceux qui lui étaient opposés.

L'hon M. MASSON—J'ai lieu de croire que c'est moi que visent les insinuations de l'honorable député de Laval. Je me contenterai de dire que j'ai protégé M. Duchesneau en autant que j'ai pu le faire sans manquer à l'équité et à l'honnêteté ; je n'ai jamais eu pour politique de me prêter à la destitution d'employés publics pour la raison qu'ils ne partageaient pas mes principes. J'ai pu constater par moi-même que M. Duchesneau administrait les affaires du pénitencier de Saint-Vincent de Paul d'une manière des plus satisfaisantes.

M. OUIMET—Je n'ai pas voulu faire la moindre insinuation malveillante à l'égard de l'honorable député de Terrebonne ; je n'ai cité les paroles de M. Duchesneau que pour montrer jusqu'où ce dernier a pu pousser ses indiscrétions.

L'hon. M. LANGEVIN—Je puis me porter garant que l'honorable député de Terrebonne n'a pris M. Duchesneau sous sa protection que parce qu'il le croyait un employé remplissant fidèlement ses devoirs. Je regrette pour ma part qu'il y ait eu des plaintes portées contre lui, attendu surtout qu'il n'était pas un ami du gouvernement. Je profite de l'occasion pour déclarer que le ministère n'a pas pour politique de destituer les employés qui ne partagent pas ses principes. Cette détermination a été maintenue à l'encontre des désirs exprimés par plusieurs de ses partisans. Que les employés publics remplissent fidèlement leurs devoirs, et ils n'auront pas à craindre d'être destitués, quelque soit l'administration qui les ait nommés ; c'est ainsi du moins que je comprends la règle qui doit présider au service civil. Quand la Chambre aura pris connaissance des documents demandés, elle sera convaincue que les considérations politiques n'ont pu être et de fait n'ont été pour rien dans la destitution de M. Duchesneau.

Après quelque discussion, la motion est agréée.

L'ordre du jour appelle l'étude de la motion de M. Rochester, demandant la nomination d'un comité chargé de s'enquérir de la condition sanitaire, au point de vue de la ventilation, des édifices du parlement.

M. ROCHESTER déclare qu'il retire sa motion, attendu que le gouvernement doit s'occuper de la question.

L'hon. M. BLAKE demande un ordre de la Chambre afin d'obtenir la production d'un rapport indiquant les dates des procédures suivantes dans le cas de chaque élection contestée :

1o Le jour de la votation ;
2o Le jour du retour ;
3o Le jour où le dit rapport a été publié dans la *Gazette du Canada* ;
4o Le jour où la contestation a été produite ;
5o Le jour de sa signification ;
6o Le jour où la réponse à telle contestation a été produite ;
7o Le jour où le procès a commencé ;
8o Le jour où ce dernier a pris fin, en même temps que le nombre de jours qu'il a occupé ;
9o Le jour où le jugement a été rendu ;
10o Le jour où copie de tel jugement a été transmise à l'officier compétent ;
11o L'action de l'Orateur à ce sujet ;
12o Le jour de la première procédure en appel ;
13o Le jour où la cause a été inscrite en appel ;
14o Le jour pour lequel la cause a été inscrite ;
15o Le jour où la plaidoirie a été commencée ;
16o Le jour où elle a pris fin ;
17o Le jour où le jugement a été rendu en appel ;
18o Le jour où copie de tel jugement a été transmise à l'officier compétent ;
19o L'action de l'Orateur à ce sujet, en même temps que toute information au sujet des appels qui ne seraient pas arrivés à une fin.

La motion est agréée.

L'hon. M. BLAKE demande un ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir la production d'un tableau indiquant les noms des gradués du collège militaire qui ont obtenu leurs brevets de première classe, et de ceux qui ont obtenu celui de seconde classe ; de ceux qui ont pris du service dans l'armée anglaise ; de ceux qui ont été employés par le gouvernement canadien ; de ceux qui sont partis pour les Etats-Unis ; le tableau devant indiquer de plus la résidence et l'occupation des autres gradués, en autant que la chose sera possible.

La motion est agréée.

M. PATTERSON (Essex) demande un ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir la production des dépêches, correspondance et autres documents concernant la perte du phare flottant de Colchester.

Advenant six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

PROJETS DE LOI

Les projets de loi suivants sont considérés en comité :

Pour incorporer la compagnie du sauvetage du Dominion. (M. Girouard).

Pour incorporer la compagnie d'assurance Métropolitaine contre le feu. (M. Beatty).

Pour amender la charte du Grand Tronc. (M. Kirkpatrick).

Le projet de loi pour fusionner la Chambre de Commerce et la Halle-aux-blés est lu pour la deuxième fois.

Le projet de loi de M. Vanasse pour régler la flottaison du bois de corde sur la partie navigable de la rivière Saint-François est considéré en comité et amendé.

Le projet de loi de M. Richey pour punir les personnes qui se rendent coupables de mauvais traitements envers les enfants est considéré en comité. Ce dernier demande la permission de siéger de nouveau.

M. BERGIN propose que le projet de loi pour régler les heures de travail dans les fabriques et les usines du Canada, soit lu pour la deuxième fois.

L'hon M. LANGEVIN demande au proposant de ne pas insister sur sa motion. La Chambre, dit-il, comprendra qu'il vaudrait mieux que l'étude de ce projet de loi fut différée à un comité spécial autorisé à entendre des témoins et à recueillir sur la question toutes les données possibles. La session est trop avancée pour que ce comité puisse terminer ses travaux à cette session. Durant les vacances, le gouvernement pourrait lui-même recueillir ces données et préparer un bill dans le sens de celui qui est maintenant devant nous.

M. BERGIN consent à retirer son projet de loi.

L'hon M. CARTWRIGHT propose que le projet de loi pour assurer davantage l'indépendance du parlement et pour prévenir les menées corruptrices soit lu pour la deuxième fois. La corporation puissante, dit-il, à laquelle le Parlement a dernièrement accordé des privilèges pour ainsi dire illimités se trouve être de fait une corporation étrangère. Il y a lieu de craindre qu'elle n'abuse de ses pouvoirs, et les lois ordinaires ne nous protègent pas suffisamment contre elle. Le projet de loi que je propose est à l'effet de décréter contre cette corporation certaines peines dans le cas où elle abuserait de ses pouvoirs pour s'assurer la protection des membres du Parlement.

L'hon M. LANGEVIN—Le projet de loi qui nous est actuellement soumis est une insulte gratuite tant à la compagnie auquel il a trait qu'au Parlement lui-même. Cette compagnie a agi de la manière la plus honorable vis-à-vis de nous et n'a rien fait qui puisse la mettre en dehors des lois ordinaires. Je propose donc que le bill de l'honorable député de Huron-Centre soit renvoyé à six mois.

M. PLUMB concourt dans l'opinion émise par l'honorable ministre des travaux publics. J'ai lieu de croire, ajoute-t-il, qu'il n'y a personne en cette Chambre qui soit assez vétust pour se laisser convaincre par des menées corruptrices dans le cas où la compagnie y aurait recours.

M. HUNTINGTON se prononce en faveur du projet de loi.

M. McCUAIG réfute les accusations de l'hon préopinant.

M. ANGLIN votera contre l'amendement.

MM. GUTHRIE et McCALLUM prennent tour à tour la parole, le premier en faveur du projet de loi et le second en faveur de l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et remporté sur la division suivante : Pour 91, contre 31.

Et la séance prend fin à 11.30 heures p.m.

—o—

CANADA

Québec, 23—Le général sir Patrick MacDougall et lady MacDougall sont arrivés en cette ville.

L'honorable M Flynn part aujourd'hui pour Ottawa.

—Il fait une tempête de neige bien conditionnée.

—Tous les membres du conseil de l'instruction publique, y compris les évêques catholiques de la province, et l'évêque anglican de Montréal, sont en cette ville pour assister à une réunion du conseil qui aura lieu aujourd'hui.

Vaudreuil, 23—M. Joseph Valois, 85 ans, s'est noyé à onze heures hier soir, en revenant de l'île Perrot.

Papineauville, 23—Un incendie a consumé ce matin les écuries du Rév. M. Cottermole, ministre de l'église anglicane. Les pertes s'élèvent à $400.

Ottawa, 23—Un joueur de banjo, du nom de Parkins, a réussi, il y a quelques jours, à décider une fille de Dan Rice, conducteur, à s'enfuir avec lui. La fille n'a que 16 ans. Parkins est veuf. Le détective Grouix, mis à la poursuite des déserteurs, ne les a rejoints qu'après leur mariage, à Billing's Bridge. La jeune fille avait de l'argent dans une banque. Son père va essayer de l'empêcher de le retirer, vu qu'elle est mineure.

—Les six premières compétitions, dans le concours pour la coupe d'argent présentée par le président de l'Association d'Echecs du Canada, et pour quatre autres prix, ont donné le résultat suivant : M W J Shaw, de Montréal, valuqueur, contre M S Jarvis, d'Ottawa ; Rév. T D Philips, d'Ottawa, contre Dr R McLeod, de Québec ; M J Barry, Montréal, contre M Taylor, d'Ottawa ; M McLeod, de Québec, contre M Lambert, d'Ottawa ; M W J Shaw, contre M Taylor. La partie se fait entre M Barry et M Jarvis.

Toronto, 23—Les parents du Dr Tuck, décédé subitement à "l'American House" ces jours derniers, accusent le Dr Riddell, coroner de cette ville, de leur avoir extorqué de l'argent.

Ils prétendent que le Dr Riddell aurait pris un billet de $10 dans le portemonnaie du défunt pour payer les frais de sa visite.

Le Dr Riddell soutient avoir reçu cette somme d'une personne qui veillait auprès du malade.

La cause sera plaidée vendredi.

—Hier, un nommé Brownlee, a été attaqué en face de sa maison par deux individus qui, après l'avoir renversé sur le pavé lui ont enlevé une montre de prix ainsi qu'une somme considérable. Les auteurs de ce vol n'ont pas encore été arrêtés.

—On mande de Dresden, Ont., qu'un paté de maisons, comprenant plusieurs magasins et le bureau de poste, sont devenus, aujourd'hui, la proie des flammes.

Kingston, 23—M. Joseph Cliff, courtier, est tombé mort, subitement, à son bureau.

London, 23—Un individu du nom de Taylor, *alias* Brigham, accusé de bigamie, a été arrêté avant-hier, à Saint-Thomas, par le chef de police de cette ville, M. Flyn.

La première femme que Taylor a épousée il y a une douzaine d'années, réside à Toronto avec ses deux enfants. Dans le cours du mois de janvier dernier, Taylor vint à Brantford où il épousa mademoiselle Bessie Marty, en changeant son nom en celui de J. H. Bingham. Après son mariage il avoua à sa seconde femme que son véritable nom était Taylor, mais qu'il avait cru devoir le changer afin d'éviter les conséquences de certaines difficultés où il s'était trouvé mêlé quelque temps auparavant à Belleville.

L'accusé a avoué au chef de police que l'accusation portée contre lui était fondée.

Napanee, Ont., 23—L'association conservatrice de Lennox s'est réunie hier, et a élu les officiers suivants : Charles Fraser, président ; Ira Ham., vice-président ; A. H Roe, secrétaire.

ETATS-UNIS

New-York 23—Une dépêche d'Alexandria annonce que la grande estrade, bondée de spectateurs, a cédé sous leur poids. Personne n'a été blessé grièvement.

—Geo. J. Seney, président de la Banque Métropolitaine, a donné $250,000 pour l'érection d'un hôpital méthodiste en cette ville.

L'obélisque égyptien a été officiellement présenté au maire de New-York par M. Evarts. La cérémonie a eu lieu en grande pompe au Central Park mardi dernier.

Washington, 23—Le Sénat a voté $30,000 pour élever un monument à Washington.

—M. Blaine refuse, dit-on, d'accepter la charge de secrétaire d'état.

Somerset, Ky, 28—Hervey Russell a été trouvé, sur le chemin, poignardé en 22 endroits, et le crâne fracassé. Sa montre, son argent, et d'autres articles ont disparu. Cinq hommes qu'on avait vus avec lui ont été arrêtés.

Indianapolis, 23—La Chambre a rappelé le bill permettant aux femmes de voter à l'élection présidentielle.

Louisville, 23—La boullloire de la fabrique de savon de T. W. Meyer a fait explosion. Meyer a été tué.

EUROPE

Paris 23. —On vient de faire l'essai au palais Bourbon, d'une nouvelle machine électrique propre à sténographier. Elle a la forme d'un piano de petite dimension. Son clavier a dix notes. L'opérateur devient pianiste. Au fur à mesure que l'orateur parle l'opérateur touche les notes nécessaires sur le clavier et le discours se trouve produit sur une bande de papier. Pour bien connaître cet instrument il faut au plus habile deux années d'étude. L'inventeur de cette machine est un Italien nommé Metchella.

—On mande de Bruxelles que le gouvernement belge ne prohibera pas l'importation du lard salé venant d'Amérique.

—Au Sénat, hier, Jules Simon a parlé fortement contre l'imposition d'une taxe sur les aliments. Il a appuyé sur l'impossibilité d'élever les droits à mesure que le prix des produits baisse. Ce discours a probablement contribué au rejet de l'amendement à l'effet d'augmenter les droits sur le blé.

Londres, 23—Une assemblé nombreuse a eu lieu hier au Saint-James Hall et a adopté des résolutions en faveur de la conservation de Candahar par les Anglais.

—Il y a eu une forte secousse de tremblement de terre aux îles Açores.

—Une dépêche de Bombay, annonce que dix-neuf des prisonniers impliqués dans la conspiration de Colapore ont été trouvés coupables.

—Parnell a adressé une lettre aux habitants de Clara par laquelle il retire les expressions dont il s'est servi dimanche dernier lorsqu'il leur a conseillé de labourer les terres afin d'empêcher les landlords d'y mettre leurs bestiaux en pâturage.

Dans sa lettre Parnell déclare qu'une semblable ligne de conduite de la part des fermiers serait une infraction à la loi et qu'il ne saurait l'approuver.

—Le roi des Ashantis a placé son oncle, le prince Amah à la tête d'une nombreuse armée. Les établissements anglais s'attendent à être attaqués dans peu de jours.

—Le steamer de la ligne Cunard, le "Batavia," qui a perdu son hélice dans sa traversée de New-York à Liverpool, a été remorqué jusqu'à Fayal, il y a une quinzaine de jours, ne peut être réparé dans cette localité, et un remorqueur est parti vendredi dernier pour la ramener en Angleterre.

—M. l'abbé Hurley, curé de Kilcamon, a été expulsé par le landlord de la ferme qu'il occupait.

—Le gouvernement a déclaré qu'il n'était pas question de prohiber l'importation du lard salé venant d'Amérique.

—Sir Wm. Harcourt a déclaré que le gouvernement avait la preuve que l'organisation fénienne se continuait en Irlande plus activement que jamais.

—On annonce la mort de Wm. Ellice, écrivain anglais de renom.

—Douze mille mineurs sont sans emploi dans le Yorkshire.

—On croit que Parnell sera arrêté pour le discours qu'il a prononcé dimanche à Clara.

—Forshaw Hilton, agent d'assurance et d'immeubles, à Manchester, est en faillite. Passif, £170,000.

—A la Chambre des Communes, aujourd'hui, M. Gladstone a donné avis que, si la discussion sur le bill de protection tel qu'amendé n'est pas terminée aujourd'hui, il proposera que tout autre amendement soit rejeté à sept heures demain soir, et que le débat sur la troisième lecture du bill commence immédiatement.

—Parnell s'est embarqué aujourd'hui pour la France.

—Une quantité d'armes à feu et de munitions ont été reçues à Bolton, Lancashire, pour la police de la ville, afin de prévenir un soulèvement fénien.

—Un cultivateur a été tué d'un coup de feu, près de Battervant, comté de Cork, hier, à la suite d'un conflit agraire.

Athènes, 23—De nouvelles levées d'hommes doivent être faites en prévision du commencement prochain des hostilités.

—Le premier ministre, M. Commoundouros, a expliqué à la Chambre des députés, que les réserves n'ont été appelées qu'afin qu'elles soient prêtes à occuper les provinces cédées à la Grèce par la conférence de Berlin.

NOUVELLES CANADIENNES

Arthabaskaville—Les frères de la doctrine chrétienne ont ouvert des classes du soir en cette ville.

Sorel—M. Narcisse Cournoyer, ancien élève du collège de cette ville, a été ordonné prêtre dimanche dernier par Mgr. de Montréal. Le nouveau ministre de Dieu a dit la messe lundi matin dans la chapelle du collège de Sorel.

Quebec—Lundi le capitaine Edouard Deville, ensigne de vaisseau de la marine française, membre de la Société royale des astronomes de Londres, et arpenteur géomètre pour le Canada, conduisait à l'autel mademoiselle Joséphine Ouimet, fille de l'honorable Gédéon Ouimet, ancien premier ministre de la province de Québec, et surintendant de l'instruction publique.

—Samedi soir, à la résidence de M. A. Lefaivre, consul-général de France à Québec, le jeu d'échec était en honneur. Tous les membres du club de Québec, dont M. Lefaivre est président, ainsi que plusieurs autres amateurs étaient présents. A cette occasion, il y a eu grand souper.

A TRAVERS MONTREAL

—Une pauvre femme frappée hier d'une attaque d'épylepsie sur la rue Saint-George, a été transportée chez elle.

—A la dernière réunion du conseil de Sainte-Cunégonde, M. Chas. F. Portier a été élu secrétaire de cette municipalité en remplacement de Rainville qui a quitté le pays.

—MM. A. Bourbonnière et Cie ont vendu hier matin, quatre lots à Longueuil, situés au centre de cette ville, réalisant $1,200 ce qui est considéré un prix assez raisonnable.

—Alfred Ducharme, condamné en 1879, à quatre années de pénitencier, pour assaut grave, a été gracié par le gouvernement. Il avait purgé la moitié de sa peine.

—Le Dr. Germain, de Saint-Henri de Mascouche, a été nommé médecin interne de l'Hôtel-Dieu, en remplacement du Dr. Demers, décédé, et non de M. St. Jacques, étudiant en médecine.

—Il y aura ce soir réunion des comités en faveur de la candidature, comme maire, de l'honorable J. L. Beaudry, au coin des rues des Seigneurs et Bonaventure, Richmond et Saint Joseph, et McCord et Saint Joseph.

—On nous prie de déclarer au sujet de la requête de M. Alex. Bélanger présentée lundi au Conseil-de-Ville, que le contrat a été accordé à M. Alph. Lapierre sans qu'il n'y eût eu aucune soumission demandée.

—Une assemblée publique des électeurs de cette cité aura lieu dans le marché Saint-Antoine demain, 25 courant, à 7½ hrs. p. m.

L'honorable J. L. Beaudry et autres orateurs adresseront la parole.

—Afin de réprimer le nombre de fausses alarmes pour le feu données par des gens mal intentionnés, on se propose au conseil-de-ville, de voter une certaine somme qui sera donnée comme récompense à toute personne qui dénoncera les auteurs de ces mauvaises plaisanteries.

—Ce soir, le club de raquettes Mont-Royal Indépendant aura sa première grande soirée sociale à l'hôtel Gariepy, Côte-des-Neiges. Tous les membres et invités sont priés de se rendre pour 8 heures précises chez M. E. U. Bourcier, 236 rue de l'Aqueduc, lieu indiqué pour le départ.

—Trois fausses alarmes ont été sonnées, mardi soir, à quelques minutes d'intervalle. La première, de la boîte 8, au coin des rues Youville et de la Commune, la seconde, de la boîte 14, au coin des rues Sanguinet et Vitré, la troisième, de la boîte 19, au coin des rues Saint Antoine et Sainte Geneviève.

—A propos du vol de $225 commis au détriment de MM. Thériault et Pelletier, entrepreneurs des abattoirs, un nommé Louis Fontaine a déclaré être le vrai coupable, et Lefort qui avait été arrêté comme principal acteur, passe au rôle de complice. Fontaine et Lefort subiront leurs procès aux prochaines assises criminelles.

—Un individu à l'air débarbatif est venu hier prier le magistrat de police de vouloir bien l'envoyer en prison pendant six semaines. Il a déclaré venir de Belleville et a dit qu'il avait vainement frappé à toutes les portes pour avoir du travail. Il ajouta qu'il espérait trouver une occupation à l'ouverture de la navigation. Le juge a fait droit à sa demande.

—Mardi soir, un cheval appartenant à M. E Espie, marchand de cette ville, est tombé mort au coin de la ruelle Busby. En allant aux renseignements on apprit que ce cheval avait été attelé et mené toute la journée sans recevoir de nourriture, sauf un seau d'eau au Sault. L'animal paraissait en bonne condition, et tout laisse à penser qu'il est mort faute de nourriture.

—D'après les rapports des comités, dans le quartier Sainte-Anne, M. Connaughton est à peu près certain de remporter la victoire sur l'ex-échevin McShane. Nous souhaitons à M. Connaughton tout le succès possible.

Le comité de E. Connaughton se trouve au coin des rues McCord et Saint Joseph.

On peut s'y procurer tous les renseignements nécessaires à toute heure.

—M. G. Solomon, qui réside au No. 85 rue Saint-Laurent, fut assailli, au moment où il pénétrait chez M. Sammelback où il pensionne, par un bouledogue qui se jeta sur lui et lui aurait infligé des blessures graves sans l'intervention des personnes qui se trouvaient alors dans la maison. Le médecin appelé dut cautériser les plaies et ont craint aujourd'hui qu'il faudra faire l'amputation du bras qui a été attaqué. Le chien a été tué.

—En voulant mettre fin à une bagarre entre deux jeunes gamins sur la rue Workman, M. Clendinneng fut jeté à terre, et les voyons lui auraient fait un mauvais parti sans l'intervention de la police qui vint à son secours et opéra l'arrestation de McGowan et McAdame, qui paraissaient être les principaux coupables. Le premier des accusés a été condamné à trois années de pénitencier, et le second à $5 d'amende ou un mois de prison.

—La salle Nordheimer est devenue pour la troisième fois la proie des flammes. L'incendie s'est déclaré vers onze heures et demie, hier soir, et à trois heures ce matin, au moment où nous écrivons ces lignes, l'élément destructeur continue ses ravages et menace de faire un amas de ruines de ce qui était l'une des plus belles salles de concerts de Montréal. Jusqu'ici, personne ne peut préciser l'origine du feu. Autant qu'il a été possible de nous renseigner, le gardien de l'édifice en allant fermer le gaz à onze heures et demie aperçut les flammes près de la rampe ; aussitôt il donna l'alarme, et depuis ce temps, nos pompiers sont à l'œuvre. Le voisinage de la banque des Marchands rend le péril plus imminent. C'est dans cette salle que devait avoir lieu ce soir le concert au profit de l'hôpital Notre-Dame.

—Le bal annuel de la société friandaise a eu lieu hier soir au Windsor. Disons de suite que le succès a été brillant. Rien de plus beau que la salle de danse où l'éclat des lumières le disputait à la richesse des toilettes. Le quadrille d'honneur était composé comme suit :

Son Excellence le lieutenant-gouverneur et madame Thos. White ; M. Geo. Bury et madame Hingston ; M. Murphy et madame Kavanagh ; M. Anton et mademoiselle Isabel Hingston ; l'hon. M. Flynn et madame Murphy ; M. C. J. Doherty et mademoiselle White.

Le souper qui fut donné a été splendide. Des remerciements bien mérités sont dûs à M. George Bury, le président du comité, à M. Milloy, le trésorier, et à M. D. McEntyre, junior, le secrétaire. En somme, rien n'a manqué pour faire de cette fête une des plus belles de ce genre.

—Il y a quelques jours deux frères nommés Cross, arrivaient au village de Saint Rémi en compagnie d'un homme du nom de Moore. Vers 5 heures du soir un des Cross partit pour retourner chez lui. Il fut bientôt suivi par son frère qui revenait avec Moore. A deux milles de Saint-Rémi, ils rencontrèrent des cultivateurs qui entendirent crier à son frère : "Je crois qu'il est mort." On lui demanda alors ce qui était arrivé et il répondit que Moore était tombé hors du sleigh.

Moore fut transporté dans une maison où l'on constata que le malheureux avait le crâne fendu et portait sur le corps plusieurs contusions. Depuis il a succombé à ses blessures.

Le frère de Moore est venu à la ville lundi de cette semaine et a demandé qu'une enquête soit faite sur cette affaire.

—M. John J. Anton a vendu, hier matin, à ses salles d'encan, le lopin de terre vacant si avantageux qui se trouve situé entre la résidence de l'évêque anglican et celle de M. Leclaire, sur l'avenue Union. Cette propriété qui a 33 x 97 pieds, a été achetée au prix de $1.30 le pied carré.

On a retiré de la vente la résidence de feu le Dr. Schmidt pour laquelle on offrait $16,600.

Demain matin à 10 heures, MM. Hicks et Cie, vendront tout l'élégant mobilier qui se trouve au No. 245 rue Saint-Denis. On remarque entr'autres un magnifique piano Chickering qui n'a que peu d'usage, ainsi qu'un piano droit, deux ameublements de salon qui ont coûté $120, une magnifique collection de tableaux et de peintures à l'eau, de très beaux ornements et de la vaisselle en plaqué. Pour plus amples détails, voir l'annonce dans une autre colonne.

MERES! MERES!! MERES!!! Etes-vous troublées dans votre sommeil et votre repos, par les cris et les plaintes déchirantes d'enfants en bas âge, dont les dents percent? Vous ne le serez plus, si vous allez de suite vous acheter une bouteille de sirop calmant de Madame Winslow. Vos chers petits en seront soulagés immédiatement. Comptez-y. C'est d'une efficacité garantie. Il n'y a pas une mère sur la terre qui en ait déjà fait l'usage qui ne vous dira avec quelle bénédiction ce sirop régularise le sommeil et les intestins de ces pauvres petits malades ; quel doux repos il procure à la mère et combien la santé de l'enfant s'améliore. Il opère comme un charme. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, plaisant au goût ; il a fait la réputation de Madame Winslow, l'une des meilleures et des plus anciennes praticiennes en médecine aux Etats-Unis. Vendu partout à 25 cents la bouteille.

—LE REFROIDISSEMENT, LE RHUME ET LES MAUX DE GORGE ne doivent pas être tolérés. Il résulte fréquemment d'une négligence à les soigner, une maladie incurable des poumons, la consomption. Les pastilles de Brown, pour les bronches, ne dérangent pas l'estomac, comme les sirops et baumes vendus pour le traitement du rhume ; mais elles agissent directement sur les parties enflammées, soulage l'irritation et appaise l'asthme, la bronchite, la toux, le catharre, et les dérangements de gorge auxquels sont sujets les chanteurs et ceux qui parlent en public. Depuis trente ans au moins ces pastilles de Brown sont recommandées par tous les médecins et elles donnent toujours parfaite satisfaction. Mises en usage continu depuis plus d'une génération, leur efficacité ne saurait être mise en doute et elles jouissent à juste titre d'une réputation bien établie parmi les meilleurs remèdes du jour. En vente partout à 25 cents la boîte.

—$2.00 seulement pour un billet de première classe de Montréal à Boston, par voie du canal Delaware et Hudson. S'adresser au bureau de la compagnie, No 143, rue Saint Jacques.

—$2.00 seulement pour un billet de première classe de Montréal à Worcester, Mass., par voie du canal Delaware et Hudson. S'adresser au bureau de la compagnie, 143, rue Saint Jacques.

—Au grand magasin d'un seul prix.—Ce magasin nouvellement établi avec un stock nouveau de marchandises de printemps offre pour cette semaine de grands avantages. Coton à drap, coton blanc, toile de toutes sortes, indienne de patrons choisis, bonne étoffe à robe pour 9½c la verge, chemises de toile blanche pour homme valant $1.50 pour $1.00, marchandises de deuil (une spécialité), cinq pour cent d'escompte pour d'ici au premier d'avril, chez Jordan, Thibaudeau et Cie, 289 rue Saint-Laurent.

—M. P. Lafrance, autrefois employé chez MM. Joliœœur Frères, et M. M. Ducharme, autrefois de la maison Monat et Cie, qui ont formés une société sous la raison sociale de Lafrance et Ducharme, nous prient d'informer nos lecteurs que c'est samedi prochain qu'ils ouvriront pour la première fois leur magasin de nouveautés, au No 227, rue Saint Laurent, à l'enseigne de l'étoile d'or. MM. Lafrance et Ducharme ouvriront leur établissement avec un assortiment complet des marchandises les plus nouvelles et du dernier goût. Ayant acheté leur stock à des conditions très avantageuses, nous croyons pouvoir assurer les acheteurs qu'il est de leur intérêt de leur faire une visite pour leurs emplettes du printemps. Toutes les marchandises sont marquées en chiffre, et un seul prix sera demandé. 135-tm

—Capots et manteaux en moutons de Perse, réduits ; capots et manteaux en astracan, réduits ; capots en chat sauvage, et buffle, réduits ; manchons en mouton de de Perse par milliers, réduits ; casques en mouton de Perse par milliers, réduits ; gants et mitaines par milliers, réduits ; robes de carriole noires et de couleurs, réduits. Tout est réduit chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

Poudre Coryzine de Laviolette et Nelson, Montréal—Pour la guérison rapide du rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.

On aspire cette poudre par le nez comme du tabac ; elle agit sans provoquer ni éternuements, ni irritations d'aucune sorte.

Directions : Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervale, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison.—Prix, 25 cts. la boite.

—Le remède le plus populaire pour la toux est le sirop d'épinette rouge du Sud, préparé par le Dr Harvey. Ce sirop est tiré du *Pinus Palustris*, ou de l'épinette rouge du Sud. Il est *plaisant* et *agréable* au goût et peut être proclamé le remède *le plus efficace* de tous ceux qu'on vend pour *le Rhume*.

Bien qu'elle n'ait été introduite que depuis quelque temps dans cette partie du continent, cette préparation est très estimée du public en général.

Prix, 25 cents la bouteille. En vente partout. Dépôt principal au No 424, rue Saint Paul.

Servez-vous du fil de Clapperton, à vendre chez tous les marchands en détail et en gros, au No. 648 rue Craig.

AVIS AUX DAMES— Vous pouvez acheter du bon charbon dur à $7.00 la tonne, livré chez vous. Ce charbon ne fait aucune fûmée, est beaucoup plus facile à allumer que le charbon américain et demande moins d'attention pour garder le feu et la chaleur. Demandez le charbon dur "WELSH" chez MM. Hart et Frères, 45 rue Notre-Dame. um

VENTE PAR ENCAN

PAR A. BOURBONNIERE & CIE

NOUS AVONS REÇU INSTRUCTION de vendre *positivement sans réserve et sur les lieux mêmes,*

Lundi, le 28 Février courant,

Cette propriété, No 163, rue Sainte Elizabeth, coin de la rue Dufaux ; terrain : 20 x 60, avec une maison en brique solide, fondation en pierre et couverture en feblanc, avec bains et lieu d'aisance ; bonne écurie en brique en arrière. Bon placement ; magnifique résidence. Titre parfait, conditions libérales. Vente à DIX heures A. M. sur les lieux.

A. BOURBONNIERE & CIE,
149 Agents d'immeubles et encanteurs.

PAR M HICKS & CIE

VENTE IMPORTANTE de magnifiques meubles de ménage, gazeliers en cristal, Piano de "Chikering," Miroirs, de consoles, avec cadres dorés, Tapis de Bruxelles, Peintures de prix, Piano droit, Table de billard pour salon, voiture d'épicier, etc.,

Jeudi matin, le 24 courant

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la résidence No 215, rue Saint Denis, tous les splendides meubles de ménage suivants : Un magnifique piano "Chickering" de 7⅓ octaves, les coins rond, et n'a eu que peu d'usage ; un double set de meubles de salon en bois de rose, recouvert en brocatelle de soie cramoisie, qui a coûté $1,200. Deux miroirs de console B. P., avec cadres dorés, Tapis de Bruxelles de première qualité, ainsi que la bordure, gazeliers en cristal, cornières en noyer avec dorure, Rideaux en dentelle suisse, un buffet en bois de rose, tables à cartes, tables de centre sculptées, belle collection de peintures, etc. De magnifiques pendules avec ornements, de grands tapis de cheminées en mouton, un buffet en noyer noir solide, tables à dîner avec rallonges, un assortiment de chaises recouvertes en maroquin pour salle à dîner, services à thé et à dessert en porcelaine et or, coutellerie en plaqué de première qualité de Rodgers, prélarts anglais, portemanteaux, tapis d'escalier, piano droit, bibliothèque, meubles de salon recouverts en rep cramoisi, tables de centre, gazeliers en bronze, grand miroir oval, table de billard pour salon, table de bagatelle, poêle de vestibule *Sultana*, magnifiques lits de chambre à coucher, avec dessus en marbre, matelas en crin et à ressorts, canapé, bergères, berceau valant $25, et le meilleur lot des chambres des étages supérieurs et de la salle à déjeuner, poêle de cuisine *Leader*, ustensiles de cuisine, etc. Aussi une voiture *express* pour un épicier, et une grande quantité de charbon.

Vente à DIX heures.

M. HICKS & Cie,
138 Encanteurs.

Ventes du Printemps

AUX RÉSIDENCES PR

FEUILLETON

PIERRE MOUTON

[SUITE]

Peu à peu les torches de résine se consumaient ; la nuit se faisait dans le caveau. La clarté devenait de plus en plus confuse, et jetait sur ces corps étendus des reflets vacillants et blafards : la couleur funèbre de cette scène s'en augmentait encore. Point-du Jour en était accablé ; il se débattait sous les étreintes de l'épouvante et dans les angoisses d'une destruction prochaine. Enfin le dernier flambeau s'éteignit et l'obscurité la plus complète régna autour de lui : ce fut un moment terrible. Par un mouvement de colère et d'emportement, le bandit se mit alors à parcourir le caveau en rampant, en se traînant d'un angle à l'autre ; il franchit les cadavres dont les os craquaient sous le poids de ses genoux, brisant avec fureur ce qui lui faisait obstacle, s'agitant d'une manière convulsive et bouleversant tout ce qui se trouvait sous sa main, comme s'il eût voulu faire acte de vie dans ce séjour de mort. Cette crise, cet effort désordonné, cette protestation frénétique, se prolongèrent jusqu'au moment où, épuisé de nouveau, il retomba dans un paroxisme d'abattement et d'insensibilité.

Peut-être cette syncope eût-elle été la dernière si un air plus vif ne fût parvenu alors à ses poumons il se remit sur son séant et sentit courir sur son visage une brise fraîche et pénétrante. Cette circonstance éveilla son attention ; il examina les lieux. Derrière un cadavre qu'il venait de déplacer, existait une ouverture qui semblait faite de main d'homme. Probablement le malheureux qui l'obstruait de son corps avait péri avant de pouvoir l'agrandir, surpris ainsi par la mort au moment de la délivrance. Point-du Jour écarta les débris amoncelés et marcha dans la direction du vent. Pendant l'espace de quelques pieds, il s'avança avec liberté ; mais bientôt un nouvel obstacle vint l'arrêter ; c'était un autre cadavre comprimé entre les rochers et couché dans un rétrécissement de l'issue. Cet homme avait dû expirer au moment où il cherchait à forcer le passage. Arrivé au point où il ne pouvait avancer ni reculer, une fin cruelle l'avait surpris et frappé. Point-du-Jour ne se laissa point abattre par cette perspective ; il arracha, fragment par fragment, les débris de ce squelette, et déblaya le conduit étroit dans lequel il était engagé. Recommencer l'expérience était une entreprise audacieuse ; cependant le Provençal n'hésita pas un moment. Que risquait-il ? condamné à une mort lente ne valait-il pas mieux rassembler toute son énergie pour un dernier effort, et pousser jusqu'au bout l'aventure ?

Il entra donc en rampant dans le boyau qui s'offrait à lui. A peine pouvait-il y pénétrer, et ce ne fut qu'en se couchant entièrement à plat ventre et en s'aidant de ses mains qu'il parvint à y avancer. Au lieu de s'élargir, l'espace allait toujours en diminuant, et rien ne prouvait qu'il n'y eût pas un point où il deviendrait insuffisant pour livrer passage à l'homme. Le Provençal ne s'en émut pas ; il s'arma de toute sa vigueur, et continua son travail de reptile. Un instant, il crut que c'en était fait de lui ; les parois du rocher se resserraient de toutes parts, l'étouffaient, l'enlaçaient ; les saillies de la pierre labouraient et entamaient ses chairs ; la montagne entière semblait peser sur ses larges épaules. D'un autre côté, les efforts qu'il venait de faire l'avaient épuisé ; sa blessure s'était rouverte et inondait de sang le conduit souterrain. Sans une énergie surhumaine, le malheureux était perdu. Il rappela ses forces, et par un dernier jeu de muscles, franchit ce passage étranglé qui allait devenir son tombeau. Après quoi, affaissé, haletant, il fit une nouvelle pause.

Au-delà de ce point l'issue semblait s'agrandir et les mouvements du corps y devenaient plus libres, plus aisés ; mais une autre circonstance devait réveiller l'énergie du malheureux qui luttait contre tant d'obstacles. Une clarté, une sorte de rayon lumineux semblait se montrer au bout de l'orifice extérieur. Quand le Provençal eut aperçu cette consolante apparition, il se sentit ranimé et reprit son œuvre de salut. A mesure qu'il gagnait du terrain, la lueur devenait de plus en plus distincte. Il n'y avait pas à s'y tromper : c'était le jour, c'était la lumière du soleil qu'il croyait à jamais perdue pour lui. Qu'on juge de son courage et de sa vigueur ! Il bondissait sous cette enveloppe de rochers qui l'étreignaient encore de toutes parts, se meurtrissait les mains, les coudes, les genoux, avec une sorte de plaisir, semblait insensible à la douleur et luttait d'impassibilité avec la pierre. Ce fut ainsi qu'il parvint, à travers mille contusions, à l'extrémité de ce boyau souterrain, que d'autres avaient trouvé impraticable.

Sur ce point, la voûte s'élevait tout-à-coup, et l'on pouvait voir comment la clarté extérieure arrivait à ces profondeurs. Une sorte de soupirail, tapissé au dehors par des capriers, des pariétaires, des lierres, éclairait une salle assez vaste qui offrait les mêmes caractères de cristalisation que celle de la grande entrée de la caverne. Seulement, au lieu d'être située à mi-hauteur comme l'autre, cette ouverture semblait placée presque à la base de la montagne, et sur le même niveau que le souterrain intérieur. Quoique la topographie des environs eût peu de secrets pour la bande, cette excavation lui avait échappé, à cause de l'escarpement des rochers sur lesquels elle s'ouvrait. Il se peut également qu'elle eût été découverte, mais on avait dû la croire isolée du reste du souterrain et sans communication possible avec lui.

Point-du-Jour en revoyant la clarté du soleil, ne put se défendre d'une joie d'enfant ; mais un nouveau souci vint en contenir l'expression. Le soupirail par où arrivait la lumière était situé au sommet de la voûte, et à une hauteur telle qu'il semblait impossible d'y atteindre. Quelqaes tiges de plantes rampantes descendaient le long des parois du rocher, mais une distance considérable séparait encore le fond de l'excavation de la partie où régnait cette végétation secourable. Le Provençal essaya, en bondissant, d'atteindre les tiges les plus voisines et il y parvint ; mais elles ne furent pas assez fortes pour le soutenir et se brisèrent sous le poids de son corps. Un seul moyen restait alors au bandit c'était de choisir l'endroit où le rocher offrait le plus de saillie pour s'élever d'échelon en échelon jusqu'à l'issue extérieure. Cinq fois il tenta cette périlleuse voie, cinq fois il fut précipité sans avoir pu y réussir et roula sur le sol, meurtri, sanglant, défiguré ; enfin, dans un vigoureux élan, il parvint à saisir une poignée considérable de tiges et s'en aida comme d'un cordage pour achever sa rude ascension. Ce fut la dernière des épreuves qui lui étaient réservées : cette fois, il revit le jour et il ne lui resta plus qu'à descendre au prix de quelques risques, de la corniche de grès sur laquelle régnait l'excavation.

Quand Point-du Jour arriva à l'air libre, son premier mouvement fut de se retourner vers l'entrée du souterrain, et comme s'il eût pu être entendu de Pierre : — Capitaine, s'écria-t-il, à nous deux maintenant ! Oui, bagasse, à nous deux ! Vive la vengeance ! Tu as voulu me la faire danser ; eh bien, tu auras ton rigaudon ! Oh ! la vengeance ! la vengeance !

Ce fut en prononçant ces mots qu'il descendit rapidement la colline. Cet homme semblait avoir tout oublié, sa blessure, la faim, la soif, les dures épreuves de ces deux jours, pour ne songer qu'à un seul sentiment, la vengeance. Placé sous le glaive de la loi, il ne pouvait perdre Pierre qu'en se perdant ; il n'hésita pas : une revanche, voilà ce qu'il voulait. Que lui importaient désormais la liberté, la vie même ? Il y avait là, dans les flancs de cette montagne, un homme qui l'avait condamné à une agonie lente, qui l'avait enfermé vivant dans la tombe : à tout prix il fallait que cet homme expiât cette cruauté. Cette haine datait de loin, et elle venait d'être portée au comble.

Point-du-Jour savait que le Pignans était occupé par un fort détachement de gendarmerie ; il s'y rendit, se remit entre les mains du brigadier qui le commandait, et lui proposa de lui livrer la bande des *Moutons*. Comme on le pense, cette offre fut accueillie avec empressement. Purger le pays des brigands qui l'infestaient était une bonne fortune pour la maréchaussée. Seulement, il y avait lieu de craindre que la singulière démarche de ce bandit ne cachat un piége. Le brigadier pressa le délateur de questions ; Point-du-Jour y répondit avec une assurance qui désarma les soupçons ; il donna sur l'asile de la troupe des détails si précis et tellement circonstanciés, qu'une expédition fut résolue. Point-du-Jour avait d'avance prévu quels moyens de défense Pierre opposerait à cette attaque, et s'était concerté avec le brigadier pour les déjouer. On devait attaquer le souterrain à la fois par l'ouverture habituelle et par le défilé intérieur, dont la bande ne connaissait pas l'existence. Les malfaiteurs seraient forcés dans leur retraite et détruits ou saisis jusqu'au dernier. Quarante hommes marchèrent dans cette expédition décisive, et vingt d'entre eux furent introduits la nuit par l'issue que Point-du-Jour avait découverte. A l'aide de quelques petits travaux, ils rendirent la communication plus facile, et se tinrent groupés dans le caveau jusqu'à ce que le bruit de la fusillade leur eût donné le signal de l'attaque. On a vu comment l'affaire fut conduite, et quelle surprise occasionna parmi les bandits l'apparition d'un détachement de gendarmerie sur le seuil d'un caveau qui paraissait entièrement isolé.

Dès que, sur l'ordre de Pierre, les torches se furent éteintes dans toute l'étendue du souterrain, il s'y passa une mêlée affreuse. Surpris par l'obscurité, les gendarmes déchargeaient au hasard leurs carabines, tandis que les bandits, guidés par la clarté que répandaient les amorces, cherchaient à prendre les assaillants un à un et à engager des combats singuliers. Plusieurs soldats tombèrent victimes de ces surprises. Cependant, le brigadier forma ses hommes en masse compacte, et le sabre au poing marcha vers les malfaiteurs. Des coups de fusils retentissaient çà et là dans tous les coins de la caverne, et, répercutés par les voûtes, s'y multipliaient en roulements sonores. Des deux parts l'acharnement était égal ; les gendarmes avaient l'avantage du nombre, les bandits celui de la connaissance des lieux, et le combat eût pu se prolonger longtemps si des circonstances imprévues ne s'y étaient pas mêlées.

(A continuer.)

Pharmacie Centrale

Gouttes acidulées,
Gouttes de citron acidulé,
Gouttes de sucre d'orge,
Gouttes de chocolat,
Gouttes de Marcube,
Gouttes de musc,
Gouttes de rose,
Gouttes de fraise,
Tablettes de Vanilles,
Etc., etc

Gouttes de Gibson pour le rhume.
Prescriptions fidèlement remplies à toutes heures du jour et de la nuit.

PHARMACIE CENTRALE
Coin des rues Craig et Bleury.
J. C. BENNETT.

7 sept.—353 sm c

Pastilles Pectorales

Ces pastilles sont fortement recommandées contre les BRONCHITES, RHUMES, TOUX OPINIATRE, CATARRHE, EXTINCTION DE VOIX, etc., etc.
En vente dans toutes les pharmacies.
Seul propriétaire

S. LACHANCE,
CHIMISTE,
646, rue Sainte Catherine
1er Octobre 1880—20 MONTREAL

EN USAGE AU CANADA DEPUIS 20 ANS

LE SIROP — DE — GOMME D'EPINETTE ROUGE — DE — GRAY

DEVRAIT SE TROUVER DANS TOUTES LES MAISONS

Remede incomparable pour la toux

Les Jeunes Filles

Devraient se procurer un PAMPHLET de LA VITALINE, pour voir si la

VITALINE DE GRAY

N'est pas ce que demande leur constitution

LA VITALINE n'exige pas de diète.
LA VITALINE ne fait aucun tort aux dents
LA VITALINE est agréable au goût.
LA VITALINE est à $1.00 la bouteille.
En vente chez tous les pharmaciens.

"The Grav Medecine Co.
327 TORONTO.

Ne toussez plus ! Ne toussez plus !

Le **Smelling Pulmonic Elixir** guérit radicalement les rhumes, toux, croup, bronchite et toute autre affection des poumons et de la poitrine.
Préparé en grandes bouteilles au prix de 25c pièce.
Les Pilules anti-bilieuses de Dawson sont un remède infaillible contre les humeurs bilieuses, la constipation, les maux de tête, les indigestions et tous les dérangements des intestins et de l'estomac.
Huile de foie de morue fraîche et pure, nouvellement reçue.
En vente **Huile sans saveur**, Norvège et Terreneuve ; bouteilles : 25c, 40c, 50c, 75c et $1.00.
Les prescriptions sont soigneusement remplies à toute heure du jour et de la nuit, par le patron lui-même.
L'établissement est ouvert les dimanches et la nuit à toute heure.
Tirez la sonnette.

J. A. DAWSON,
Chimiste et droguiste licencié,
Coin des rues St. Laurent et Courville.
11 janvier 1881. 102—r

50 ANS D'EXISTENCE

L'ELIXIR DE DOWNS

est un remède infaillible qui soulage et guérit immédiatement la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Coqueluche, le Croup, etc., etc.

L'ELIXIR DE DOWNS est une vieille préparation longtemps éprouvée dans son emploi, et qui peut être administrée en toute sûreté aux jeunes enfants comme aux personnes âgées.

PRIX 25 CTS. ET $1.00 LA BOUTEILLE.

EN VENTE PARTOUT.

100,000 CAS DE TOUX ET RHUMES. ET AUSSI BON QU'AUTREFOIS. GUERIS TOUS LES ANS.

Toute personne en tranchant cette annonce dans le journal et en l'apportant au **bureau No 223, rue McGill**, chez les propriétaires **MM. Henry Johnson & Lord**, aura droit à une bouteille pour en faire l'expérience.

Cornet Acoustique Artificiel Amélioré
DE
CARMORE
Pour rendre l'Ouie

Le seul cornet acoustique artificiel qui soit maintenant offert.

Des centaines de cas de surdité les plus prononcés et qui avaient résisté à toutes les médecines, ont été guéris par l'usage de ces cornets acoustiques. Ils rendent toute dans le cas où le tympan ou tambour de l'oreille a été perforé et où la surdité provient de scrofule, catarrhe, ruptures, soulèvement de l'oreille ou écoulement de l'oreille, froids, effets de la quinine ou d'autres maladies.
Ils protègent également l'oreille contre le froid et mettent fin à ce bourdonnement dans les oreilles, si commun chez ceux qui sont affligés de surdité. Ils sont de petite dimension et s'adaptent parfaitement à l'intérieur de l'oreille. Ils sont élastiques et montés en or ou en argent. Une fois adaptés à l'oreille, ils ne peuvent être aperçus sans qu'on y regarde de très près. Ils sont sans danger sous tous rapports et peuvent être portés en tout temps sans le moindre inconvénient.
En vente chez
J. L. MARCOU & Cie.,
196, rue Notre-Dame, Montréal.
Que tous ceux qui souffrent de surdité nous demandent une circulaire contenant les certificats et la liste des prix.
2 août—a c 292

UN REMÈDE INFAILLIBLE
Dans les cas de Toux, Rhume, Affection des Bronches, etc.

TÉMOIGNAGE VENANT DE MONTRÉAL
Montréal, 9 octobre 1880.
W. G. HODGES,
Monsieur,—Au commencement de cet automne j'eus le malheur de contracter un rhume très sérieux ; ma poitrine en était affectée. Après avoir fait usage de toutes les médecines les plus en renom pour la toux, (celle du Docteur Brau exceptée) et n'éprouvant aucun soulagement, un ami me suggéra de prendre du Sirop de Réglisse Composé du Docteur Brau. Je n'en avais encore pris que quelques doses, et déjà je me sentais beaucoup mieux ; toutes les incommodités résultant de cette toux étaient disparues, et avant d'avoir fini de boire la première bouteille, j'étais complètement guéri. Je considère cela comme une chose très extraordinaire, vu que j'ai toujours eu une difficulté extrême à me guérir du rhume. C'est donc avec un grand plaisir que je recommande ce sirop à tous ceux qui souffrent du rhume. Je suis, etc.,
JAS. D. WRIGHT,
Surintendant de district de la Compagnie canadienne de Telephone.

AVIS IMPORTANT !

Au public qui veut acheter à bon marché

A NOUVELLE IMPORTATION EST AU COMPLET

N'ayant pas de loyer à payer et les marchandises étant achetées directement des manufactures d'Europe, des Etats-Unis et du Canada je puis les vendre aux mêmes prix que les marchands de gros.
Je reçois des marchandises par chaque steamer qui arrive dans le port.
Tous les Draps, Cashmirs, noirs, Serges, Coatings, Tweeds anglais et écossais, Beavers, sont achetés pour argent comptant des meilleures manufactures d'Europe.
Toutes les marchandises de Dames sont aussi achetées pour argent comptant des plus célèbres maisons d'Angleterre.
Gants de kid importés de Grenoble, France.
Toutes les marchandises en laine sont importées de la célèbre manufacture de J. B. Stewart & Cie., Belfast, Irlande.
Le plus grand assortiment de Chappes et Châles venant de la meilleure manufacture de Paisly, Ecosse.
Cachemires français et Ecossais, Crêpe Courtauld, de toutes qualités et de tous prix.
Je fais un commerce spécial de Tapis et Prelarts de toutes sortes et de tous prix.
Le tailleur si avantageusement connu est toujours attaché à l'établissement.
Une grande quantité de Lainages des plus nouveaux à des prix très réduits.
Une grande quantité de Couvertures de toutes sortes à cinquante pour cent moins que la valeur.
Spécialité de Drap bleu et Ceintures pour costumes de collége.

A L'ENSEIGNE DE LA BOULE BLEUE
285, rue SAINT-LAURENT
CYRIAC FILIATRAULT,
299 Propriétaire.

Le Magasin d'Habillements à un seul prix
DE BOSTON
41 et 43, rue Saint Joseph

9,000 pardessus pour hommes : $3.95 a $13.
8,000 ulsters pour hommes : $4.50 a $13.50.
1,000 habillements en tweed : $4.50 a $18.
2,000 pardessus et ulsters pour enfants : $2.95 a $6.
1,000 habillements pour enfants : $3.50 a $8.

CE QU'IL Y A DE MIEUX A MONTREAL.

Dans le département des habillements, on trouvera tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de tweeds, draps et étoffes à pardessus.
Le meilleur tailleur de la ville est au magasin d'habillements à un seul prix de Boston, 41 et 43, rue Saint Joseph.

Vaisselle Plaquée en Argent

COMME CADEAUX DU JOUR DE L'AN

JOHN WATSON
No 370 — RUE SAINT PAUL — No 370
COIN DE LA RUE SAINT SULPICE, (étage supérieur)

A l'honneur de faire savoir que par suite de l'incendie de son établissement, il vendra à des prix très modérés un assortiment complet de VAISSELLE PLAQUEE EN ARGENT. Cette vaisselle mérite une visite des acheteurs par sa beauté, sa qualité et l'originalité de ses patrons.
On y trouvera toutes sortes d'objets en électro-plaqué et parfaitement convenables comme Cadeaux de Noces et du Jour de l'An.
Vente en detail a des prix extremement reduits.

FOURNEAUX DE CUISINE EN FER FORGÉ
A L'USAGE des HOTELS et des FAMILLES.

Ce sont les seuls FOURNEAUX DE CUISINE en fer forgé, fabriqués à Montréal qui aient donné entière satisfaction. Nos améliorations récentes ont beaucoup aidé à prouver la commodité et la durée de nos FOURNEAUX.
Pour le poids du métal et le caractère général du travail, nous défions toute concurrence en cette ville ou ailleurs
Chaque Fourneau est garanti pour 3 ans.
Plus de 700 sont en usage à Montreal

BURNS & GORMLEY,
FABRICANTS,
No 675, Rue Craig, près de la rue Bleury, et au coin de l'Avenue d Collége McGill.
12 Mai. 376—a

LE MATELAS A RESSORTS DE HULL

[BREVETÉ EN CANADA LE 13 AVRIL 1880.]

$1.25 $1.25

FABRIQUÉ PAR
DALY & TOMBYLL,
Nos. 436 et 428, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

P. S.—Notre matelas à ressorts est le seul dans la Puissance qui ait des appuis en cuivre aux angles et qui soit en forme d'arc. Nous n'employons ni cordes, ni tissus, ce qui empêche les punaises de s'introduire dans nos matelas.
Nous ne forçons personne à les acheter, car leur valeur parle assez en leur faveur
VENEZ LES VOIR. 29 a c

PILULES DE
Noix Longues Composées
De McGALE, (reconvertes en sucre)

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur des Maux de Tête, Foie, Indigestions, Etourdissements et de tous les malaises causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

CES PILULES sont fortement recommandées, comme étant un des plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées. Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elle ne contiennent aucune de ses substances délétères qui pourraient les rendres préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées.
LES PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSÉES de McGALE sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les Pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.
Nos anciens Canadien Français faisaient usage de la noix longue, avant sa maturité. Ils l'employaient en CONFITURE, contre la constipation habituelle. Mais le grand inconvénient, était l'obligation de faire avec des noix vertes et fraîches, cette préparation, qui, faite en quantité perdait toute sa vertu et devenait inutile. La science a depuis découvert un extrait de cette noix, qui se conserve intact dans tous les climats. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules de Noix Longues de McGale.

Prix : 25 cts la boite ; 6 boites pour $1.00

Envoyées dans toutes les parties du Canada, franc de port, sur réception du montant.

B. E. McGALE, Chimiste
Seul Propriétaire et Fabricant, Montréal.

Composition pour Bouillaires

Liquide unique qui fait disparaître et prévient les incrustations sur les parois des bouillaires. L'emploi de cette composition économise le combustible et conserve la bouillaire. A vendre chez
PARKER & EVANS,
504, rue Saint-Paul
Montréal, 10 sept.—2 am

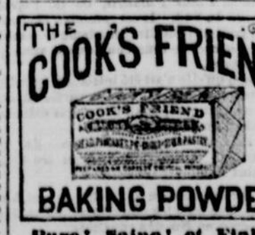

Pure! Saine! et Fiable!
Ne contenant ni Alum ni aucun autre ingrédient malfaisant.
EN VENTE PARTOUT.
W. D. McLAREN, 55 et 57, Rue du Collège
Seul Fabricant.
La vignette ci-dessus est un fac-similé de celle imprimée sur les paquets.

Huile de Charbon,
DES MEILLEURES SOURCES,
Chandelles parsiines,
Huile à moulin et pour les machines, etc.
Nous venons de recevoir un nouvel assortiment que nous sommes décidés à écouler à des prix très modérés. Nous accordons les plus hauts prix pour les barils vides d'huile.
MITCHELL, COPE & Co,
21, rue Bellrescles.
P. O. boîte 1074. 101

"HANCOCK INSPIRATOR"
L'amélioration la plus récente à l'entretien des bouilloires. Il fonctionne automatiquement et exige moins de vapeur qu'aucun autre, on peut aussi s'en servir comme d'un appareil à pompe. En vente chez
W. C. EVANS
504, rue Saint-Paul
Agent pour la province de Québec.
10 sept.—2 sm

Noel ! ! Noel ! !
Fauteuils de $6 et au-dessus, chaises d'enfants depuis 50c à $4 ; tables de centre depuis $3 à $20 ; tables à extension depuis $6 50 à $35. Pour les bons marchés, allez chez KING,
652, rue CRAIG
86 Près de la rue Bleury.

Henry BIRKS & Cie
BIJOUTIERS, ETC.,
222, rue St. Jacques
Invitent le public à faire l'examen de leu assortiment complet, comprenant les bres
Montres Nardin et Américaines,
Belles Orfèvreries, Argenteries, et autres.
Les plus belles Argenteries plaquée au plus bas prix.

PATINS ! PATINS !
Affilés d'après le meilleur système
PRIX : 25 CTS LA PAIRE
Patins en plaqués dits "Skeleton," de 82 à 86 la paire.
Chez
Robt Donaldson,
76 tru 572, rue Craig.

PATINS ! PATINS !

Qui ne désire posséder les patins les mieux affilés du monde. Tous ceux qui se sont servis de patins arrangés sur le principe de Campbell n'ont qu'une voix pour attester le fait. C'est le seul procédé qui produit un patin concave parfait, ce qui est tant admiré par les bons patineurs.

Charles Campbell,
85, ruelle des Fortifications,
Près du coin de la Place d'Armes.
76 dm Montréal.

BDWI ROUND & FILS
Fabricants d'articles en argent ou plaqué en nickel, de Sheffield, Angleterre.
CHAMBRES D'ÉCHANTILLONS :
No 457, rue Saint Paul,
(Quelques portes à l'Ouest de la rue Saint François-Xavier.)

Doulton, Porcelaine peinte, Verrerie coupée de la première qualité, Burettes, brocs pour l'eau chaude et le Claret, Cuillères, Fourchettes et généralement toute sorte d'objets en plaqué de qualité supérieure.

En vente chez tous les marchand détailleurs. 193 a

Victoria Wire Works
A. DECARIE & CIE
568 et 570
RUE CRAIG
MONTREAL

Manufacturiers de toile en fil de cuivre et de fer pour les moulins à battre, ainsi que pour les moulins à papier ; aussi de toile de fil d'acier pour les locomotives qui brûlent du charbon, ainsi que tissus croisé en fil de fer pour celles brûlant le bois.
Ces articles ont donné complète satisfaction au Grand Tronc et à toutes les autres compagnies de chemins de fer qui les ont employés.
Toutes espèces d'ouvrages en fil de fer exécutées avec promptitude. 87 tm

OUVRAGES en VERRE de COULEUR
Etablie en 1876.

Vitraux peints en Tableaux pour Monuments, Etc., exécutés avec le plus grand soin, Dessins Géométriques d'une variété infinie, au crayon ou en couleur. Eboauches coloriées dont les échelles de prix son envoyées sur demande, sans surcroît dan les prix.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE
Le Fini de l'Ouvrage est garanti.
H. HORWOOD,
273—sm PRESCOTT, ONT.

Thomas Sonne
MANUFACTURIER
De VOILES,
TENTES,
AUVENTS,
COUVERTURES de CHEVAUX et de VOITURES
AUSSI
Tentes et toiles goudronnées
A LOUER
279 ET 281, RUE DES COMMISSAIRES
MONTREAL
20 Sept. 1880. 18—a

J. WRIGHT & Cie
FABRICANTS BREVETÉS
Pour Parquets de Marqueterie

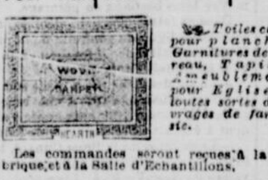

Toiles cirés pour plancher Garnitures de Bureau, Tapis et Ameublement pour Eglises et toutes sortes d'ouvrages de fantaisie.

Les commandes seront reçues à la Fabrique, et à la Salle d'Echantillons,
Nos. 11 et 17, RUE HERMINE

Etabli en 1835
R. JELLYMAN
Fabricant de toutes sortes de
Boites en Papier
582, rue Craig et rue Coté
PRES DU THEATRE ROYAL Montréal.

F. C. JONES
Fabricant de Sceaux en acier et découpeur de patrons et de lettres
74, RUE McGILL
MONTREAL
La plus grande attention donnée aux commandes reçues par la malle.

PATENTES
F. H. REYNOLDS
Successeur de CHARLES LEGGE & Cie
(Etablis en 1859.)
SOLLICITEUR DE PATENTES
162 rue St. Jacques.

G. J. LUNN & Ci
711 — Rue Craig — 711
MONTRÉAL
MACHINISTE GÉNÉRAL
MANUFACTURIER DE
Presses à Vis, Outillage pour Presse, MOULES POUR TABAC, etc.
1er octobre 1880. 20 a c

A. SICOTTE
Ferblantier et Plombier
Et ouvrier dans les Appareils à Gaz,
Poseur de FOURNAISES à air chaud, de BAIGNOIRES, de PRIVES, et couvreur en fer blanc.
Tôle galvanisée, conducteurs et tuyeaux métalliques.
331, RUE ST. LAURENT MOTREAL

L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU
Nos 10 et 12,
RUE SAINT CHARLES BORROMÉE
[Près de la rue Craig]
MM. J. Bte MANTHA & Cie
donnent avis que leur établissement est à subi de grandes réparations et additions et qu'il sera en opération dans deux ou trois semaines. Les machines seront tout ce qu'il y a de plus amélioré et le personnel des mieux choisi. Ils y ajoutent une grande boutique pour la manufacture de toutes sortes de menuiseries, telles que portes, châssis, portiques, lucarnes, etc. La chaufferie sera spacieuse et sur le système le plus amélioré possible.
J. B. MANTHA, A la charge du moulin. | T. PRÉFONTAINE, Pour les finances. 118 a

VOYEZ DONC

LE MOULIN UNIVERSEL [BREVET NEWELL]—Ce moulin donne des résultats parfaits pour la pulvérisation du quartz, des phosphates, du manganèse, zinc, des os crus ou cuits, du soufre, des produits chimiques, des coquilles d'huitres, cornes, argile de la Caroline du Sud, craie, charbon, liége, mais, moulée et autres céréales, cafés, épices, sucre en pains, moutarde, graines de lin, débris de porc et de bœuf, colle, mica, revêtements de fonderie, noir animal, terre réfractaire, etc. Le quartz est pulvérisé à une remarquable finesse à raison de dix tonnes par jour, il en est de même pour tous les phosphates les plus durs. Les céréales sont réduites en farine en employant seulement un dixième de la force aussi rapidement que par les dix tours de meule.
Les moulins fonctionnent au No 572, rue William, écluse Saint-Gabriel.
S'adresser à l'agent-général au Canada, No 26, rue de l'Hôpital, à Montréal.

MOUCHES A PATATES.— Assurez votre récolte de Patates en employant le plus pur Vert de Paris.
ELLEBORE—Détruisez toutes les Chenilles sur les Groseillers en employant le pur Ellebore blanc. En vente chez
G. L. WIGHT, Pharmacien,
Coin des Rues St Joseph et Richmond.
7 Juillet 251—a

H. G. H. L'ECUYER
importateur et marchand de
Machines servant à la fabrication des chaussures
Il tient aussi à la disposition du public des Engins, des Chaudières, Arbres de couche, Moulets pour le cuir, Machines à plisser, Lions, Formes et Tiges de bottes et de souliers, Appareils à étendre le cuir, etc.
Toute réparation faite promptement.
10, rue du Port, 12
(Entre le marché Ste Anne et l'édifice de la douane, Montréal).
18 sept.—a 9

EXPOSITION DE LA PUISSANCE
OUVERTE A TOUTE L'UNIVERS.
Poêles Clendinneng
Le "LEADER."—La nouvelle Fournaise Clendinneng et les accessoires du POELE CLENDINNENG, ont obtenu le PREMIER PRIX sur tous les autres compétiteurs.
18 Août 1880. 296 a

J. W. PATERSON & Cie
Fabriquants et Trafiquants
DE TOUTE SORTE DE
MATERIEL POUR TOITURE
Feutre goudronné.
Toile Goudronnée.
Ciment.
Goudron,
Gravois pour toitures et allées,
Résine, Poix, Bitume et Etoupe.
Toute commande promptement remplie au
No. 47, rue Murray
MONTREAL.

COFFRES - FORTS

Si vous n'avez pas de coffre-fort,
Si votre coffre-fort n'est plus de mode,
Si votre coffre-fort est trop petit,
Enfin si votre coffre-fort ressemble à l'ordinaire des coffres-forts qu'on trouve à Montréal, c'est-à-dire sur lesquels on ne *peut reposer aucune confiance*, donnez votre commande pour un coffre-fort du plus beau fini, avec toutes les améliorations les plus modernes, enfin ce qu'il y a de mieux sur le continent, tout en coûtant le moins cher avec des conditions de paiement des plus libérales. S'adresser aux fabricants
GOLDIE & McCULLOCH
Salles de ventes : No 29, rue Saint Bonaventure, Montréal

ALIMENTATEURS DE CHAUDIÈRES

Nous manufacturons actuellement des alimentateurs des modèles bien connus suivants et qui n'ont jamais été brevetés.
Ces alimentateurs peuvent servir à fournir l'eau aux chaudières à vapeur de toute description :
ALIMENTATEURS DE FRIFOMAN,
ALIMENTATEURS DE SELLARS
Le travail de ces machines ne peut être surpassé en perfection, et on garantit qu'elles donneront satisfaction.
Elles se vendent à des prix extrêmement réduits.
Ces alimentateurs et tuyaux d'échappement ne sont pas les seuls appareils fabriqués par la maison.
Robt. Mitchell & Co,
Fabricants d'ouvrages en cuivre
194, RUE SAINT PAUL. 30 a

Fonderie de l'Aigle
(EAGLE FOUNDRY)
GEORGE BRUSH,
11 et 31, rues King et Queen Montreal
Fabricant d'engins à vapeur, bouilloires, élévateurs, pompes à vapeur scies circulaires, machines à broyer l'écorce, machines à faire du bardeau roues turbines, appareils de tousgenre pour moulins, arbres de couche, crochets et poulies, élévateurs pour entrepôts, fonctionnant à la main ou par force motrice artificielle, etc.
Agent pour le régulateur des engins à vapeur de "Water" et des pompes centrifuge de "Heald & Sisco." 23 a

MATELAS

Matelas double en Crin	$5.00	et plus
" Simple "	7.50	" "
" Double en Etoupe	5.00	" "
" Simple "	3.00	" "

Oreillers et Traversins à prix réduits.
Hamacs avec Matelas et Oreillers, $5.00.
W. JORDAN & CIE.,
2—ac 59½ Rue Bleury.

Toiture composée de Plombgine, Mica et Pierre de a Savon
La plus durable, la meilleur marché, la plus forte et la plus légère maintenant en usage. Elle n'est pas affectée par le feu et est indestructible et réfractaire au feu. La toiture de ciment de SPARHAM posée depuis sept ans est tout à fait intacte et a donné satisfaction entière. Références de Montréal : A. G. Fowler, architecte ; Compagnie de Coton de Montréal, travaux à Valleyfield ; A. Buntin & Cie., machines à papier de Valleyfield ; Peck, Benny & Cie : A. M. Dougall, Ecr., 124, rue Mackay ; W. Kin Ecr., de Rogers et King ; T. Harrison, Ecr 36, rue Bleury, et autres.
A. S. HALL, Seul Agent,
773, Rue Craig.

Province de Québec, } Cour Supérieure
District de Montréal, }

Montréal, le huitième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-un.

No 1906

QU'IL SOIT CONNU que par sa requête produite ce jour sous le numéro 1906, et accordée par l'Honorable Louis Bonaventure Caron, l'un des juges de cette Cour, le Cité de Montréal, corporation légalement établie et ayant son principal bureau d'affaires à Montréal, demande la vente d'un immeuble situé dans ce district et décrit dans la dite requête comme suit : "Un lot de terre "ou emplacement situé dans le quartier "Saint Antoine de la Cité de Montréal, "étant la partie nord-ouest du lot No 1814 "du cadastre du dit quartier Saint Antoine, "contenant en superficie 45,800 pieds, mesure anglaise, plus ou moins, le dit lot "comme suit : Un certain lot ou emplacement situé dans le quartier Saint Antoine de la cité de Montréal, étant composé des lots Q. R. S. T. U. V. W. X., de la subdivision du Lot No 1814, sur le plan et dans le livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint Antoine, préparé par Thos d'enregistrement, contenant environ quarante-cinq mille pieds, mesure anglaise, plus ou moins, mais sans garantie de mesure précise, et borné comme suit : en front par une ruelle en commun, au derrière par une partie du lot No 1814 du côté nord-ouest par une partie du lot No 1815, et du côté sud-est par une ruelle allant à l'ouest de la rue Université, avec bâtisses y érigées :
La requérante alléguant qu'il lui est actuellement dû pour taxes et cotisations imposées sur la dite propriété pour les années 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880, la somme de huit cent trente-neuf piastres et soixante-quinze centins, cours actuel ; une autre somme de quatre vingt treize centins pour amende de dix par cent encourue par le défaut de paiement des cotisations de l'année 1875, en vertu de l'acte 14 et 15 Vic. chap. 127 ; et une autre somme vingt et une piastres et trois centins, pour laquelle la requérante a un privilége légal sur l'immeuble ci-après décrit, savoir : Un certain lot ou emplacement situé dans le quartier Saint Antoine de la cité de Montréal, étant la subdivision No 6 du lot No 1814 du cadastre officiel pour le dit quartier Saint Antoine, contenant en superficie